



Contrat local de santé

Pays du Centre Ouest Bretagne

2024-2029



PRÉAMBULE

Le Pays du Centre Ouest Bretagne est engagé depuis près de 20 ans en matière de santé. En 2003, alerté par son Conseil de développement sur les inégalités de santé et les indicateurs de santé de la population, le Pays COB décide de s'engager dans le dispositif d'Animation Territoriale de Santé, centré sur la prévention et promotion de la santé. Dès 2006, les questions de démographie médicale libérale et d'offre de soins à l'hôpital de Carhaix deviennent une problématique portée par les élus du Pays COB et son Conseil de Développement.

En 2011, les acteurs locaux décident de créer une Commission Santé au sein du Conseil de Développement afin de rassembler les professionnels de la santé au sens large (acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, professionnels libéraux, acteurs de la prévention, syndicats et élus), épousant en cela le spectre de compétences des ARS (loi HPST).

En juin 2012, le Pays COB a signé un premier CLS pour une durée de 3 ans avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Ce contrat, établi à partir du projet territorial de santé du Pays COB est le résultat de réflexions menées avec les acteurs du territoire entre 2011 et 2012. Il a été prolongé par avenant pour deux années supplémentaires, jusqu'en 2017. Un deuxième CLS est conclu en 2017 pour 3 ans prolongé de deux ans par avenant. Le Contrat Local de Santé 2023-2028 est donc le 3ème CLS porté par le Pays du Centre Ouest Bretagne.

Ce troisième Contrat Local de Santé s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile. Cependant, tous convaincus de la nécessité d'une action territorialisée, le Pays COB, l'ARS Bretagne, avec le concours des co-signataires et des partenaires, nous témoignons par le CLS 2023-2028 de la volonté de chacun d'œuvrer pour une meilleure prise en compte du territoire et de ses habitants en matière de santé.

Élise Noguera

Directrice générale de l'ARS Bretagne

Jean Charles Lohé,

Président du Pays du Centre Ouest
Bretagne

TABLE DES MATIÈRES

préambule.....	2
Introduction.....	4
Contexte réglementaire	4
Contexte du contrat et caractéristiques du territoire	6
L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	13
Le Protocole pour la sortie de crise et le développement de l'hôpital de Carhaix.....	16
Le Contrat local de santé.....	27
Article 1 – Objet du contrat	27
Article 2 – Périmètre géographique du contrat	28
Article 3 – Parties signataires.....	28
Article 4 – Partenaires.....	29
Article 5 – Gouvernance	29
Article 6 – Suivi et évaluation du contrat.....	31
Article 7 – Durée et révision du contrat.....	31
SIGNATURES	32

INTRODUCTION

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

➡ Rappel du cadre réglementaire

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique :

- ▶ L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par **les contrats locaux de santé** définis à l'article L. 1434-10 ».
- ▶ L'article L1434-10 qui dispose : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de **contrats locaux de santé** conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

➡ Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS permettent donc de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'agence régionale de santé ;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité et les associer à la définition des politiques ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;

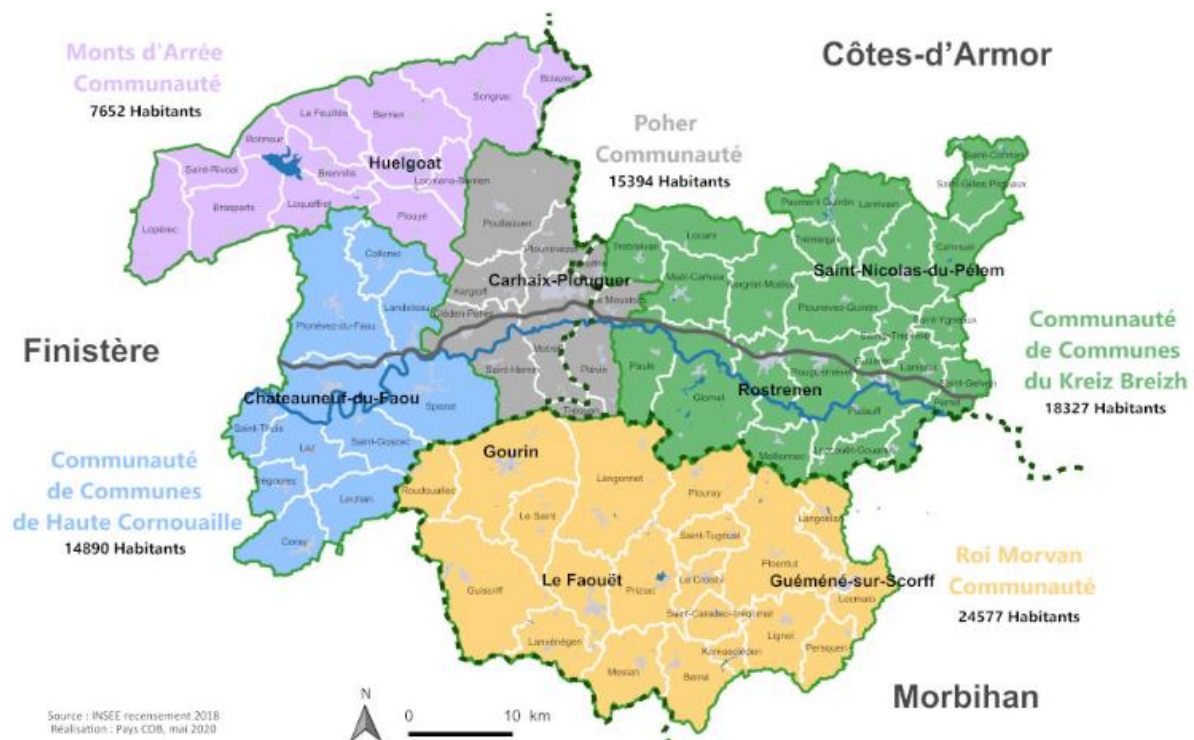
- Bénéficier de la connaissance qu'a la collectivité de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé, pour exemples, en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture .

CONTEXTE DU CONTRAT ET CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Dans le cadre de l'élaboration du 3ème CLS du Pays du Centre Ouest Bretagne, un diagnostic plus complet a été réalisé. Les principales caractéristiques du territoire sont synthétisées dans cette partie.

➡ Présentation du territoire

Le Pays Centre Ouest Bretagne est le plus vaste Pays de la Bretagne. Depuis 2017, il se compose de **78 communes** et de **5 Communautés de Communes** (la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, Poher Communauté, Monts d'Arrée Communauté et Roi Morvan Communauté), réparties au coeur de trois départements : les Côtes d'Armor, le Finistère et le Morbihan. Il compte près de 82 000 habitants.



Le Pays Centre Ouest Bretagne porte un projet de développement pour son territoire, dans lequel la santé est l'une des priorités. Sur la base d'un projet de territoire, construit avec les acteurs du territoire, rassemblés au sein du Conseil de Développement, le Pays COB contractualise des programmes financiers avec L'Europe, l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux et l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Le Pays connaît des problématiques de santé fortes (indicateurs de santé défavorables, fragilité de l'offre de soins, population vieillissante), c'est pourquoi, les élus et la société civile sont engagés depuis près de 20 ans en la matière. La santé est intégrée dans les documents cadres du Pays comme un axe important du développement du territoire.

➡ Caractéristiques géographiques et démographiques

Situé au cœur de la Bretagne, le Pays COB est un territoire rural, voire hyper-rural, rassemblant près de 82 000 habitants pour 78 communes réunies au sein de 5 intercommunalités. Les 3 EPCI finistériens du territoire COB rassemblent près de la moitié de la population du Pays COB.

Le Pays COB est un territoire très vaste (3.7 fois le territoire de Rennes Métropole, et près de 10 % du territoire régional) peu dense (31 habitants au km²), avec une population répartie sur l'ensemble du territoire et qui se structure autour de plusieurs pôles :

- Carhaix-Plouguer est le pôle majeur du territoire qui concentre des fonctions de centralité importantes, dont l'aire d'influence est étendue sans pour autant polariser tout le territoire
- Châteauneuf-du-Faou, Rostrenen-Plouguernevel, Gourin, Le Faouët, Huelgoat, Guémené-sur-Scorff constituent les pôles d'équilibre du Pays, centralisant un certain nombre de services¹.

Poher Communauté a la densité de population la plus élevée (55 hab./km²), au contraire de Monts d'Arrée Communauté (20 hab./km²).

Le Centre Ouest Bretagne comptait en 2019 **80 522 habitants** soit 2,4 % de la population régionale. Si le territoire connaît une perte de population continue depuis le début du XXe siècle, le solde migratoire du territoire est quant à lui positif sur les périodes plus récentes.

Environ 36% de la population est âgée de plus de 60 ans et près 14.5% (contre 10 % en Région Bretagne) a plus de 75 ans (dont 42,4% qui vivent seules à domicile).

L'indice de vieillissement (population de plus de 65 ans/population de moins de 20 ans) est particulièrement élevé : 142 (contre 94 en Bretagne et 83 en France).

¹ Cf Armature territoriale du Pays Centre Ouest Bretagne, Projet d'Aménagement Stratégique-Schéma de Cohérence Territoriale, p6.

Le vieillissement de la population a des conséquences importantes sur les besoins de santé des habitants, ainsi que sur l'accès aux droits, aux services et aux soins de santé (besoin de proximité, problématiques de mobilités, déplacements, logement ...).

Mobilité et accès aux droits et aux services

La faible densité de la population, la multipolarité et la superficie du territoire, ainsi que l'offre relativement réduite de transports collectifs (notamment pour les déplacements interdépartementaux), sont autant de facteurs qui renforcent les problématiques de mobilité et d'accès aux services.

« Sur le Centre Ouest Bretagne, la voiture individuelle est le moyen très majoritaire pour accéder à l'emploi, aux services du quotidien, aux services de santé, à la culture...

Malgré le développement des offres de transport à la demande (sur presque tout le territoire), la mobilité des jeunes (16-25 ans), des plus âgés (75 ans et +) et des plus démunis »² est une problématique majeure particulièrement en matière d'accès aux droits, aux soins et aux services de santé.

Caractéristiques socio-économiques

A l'instar des caractéristiques géographiques et démographiques, les caractéristiques socio-économiques soulignent les fragilités du territoire COB : revenus faibles, fragilités économiques et sociales, précarités.

Le premier indicateur de cette fragilité socio-économique du territoire COB est le revenu médian. Ainsi, le revenu médian par unité de consommation enregistré dans le Pays COB en 2017, est de **20 004 euros** (le plus faible des Pays bretons).

Concernant le taux de pauvreté, les 5 EPCI du Pays COB ont un taux de pauvreté parmi les plus importants des EPCI Bretons (5 des 6 EPCI Bretons ayant le taux de pauvreté le plus important se situent sur le Pays COB). À titre d'illustration, la Communauté de communes des Monts d'Arrée enregistre un taux de pauvreté de 20.6% en 2017 (le taux de pauvreté moyen Breton est de 10.7% sur la même période).

Malgré un taux de chômage sensiblement identique à la moyenne nationale (7,7% sur la zone d'emploi de Carhaix Plouguervé contre 7.2% fin 2022 à l'échelle nationale), la précarité de l'emploi est

² Diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays COB, Fiche Mobilités p.24

importante sur le territoire COB. Ainsi, en 2019, 27.3% des salariés âgés de 25 à 54 ans occupaient un emploi précaire (désigne tous les contrats de travail autres que les contrats à durée indéterminée).

À propos de la structure de la population par catégorie socio-professionnelle, les données de 2019 montrent une prévalence des ouvriers et des employés sur le territoire (respectivement 14.84% et 12.4%). À l'inverse, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est faible (seulement 2.96% de la population).

➡ Constats épidémiologiques – Etat de santé des habitants

- Sur la période 2012-2016, le Pays COB enregistre le niveau de **mortalité générale** le plus élevé de la région Bretagne pour la population masculine et féminine (+ 28% pour les hommes et +18% pour les femmes par rapport à la moyenne nationale).
- En Bretagne, le Pays COB est situé au premier rang concernant la **mortalité prématurée**, avec une forte prédominance masculine. La mortalité prématurée chez les hommes est supérieure de 46% par rapport à la moyenne nationale pour l'année 2016. La mortalité prématurée sur le Pays COB représente 15.2% de la mortalité générale du Pays COB.
- Le Pays COB se caractérise par une **mortalité prématurée évitable** nettement supérieure à la moyenne française pour la période 2012-2016 (+54%), avec une prédominance masculine (+57% pour les hommes et +30% pour les femmes).
- Sur l'année 2016, **les principales causes de mortalité** sur le territoire sont les suivantes :
 - Maladies de l'appareil circulatoire : 27,44% des décès
 - Les cancers : 23% des décès
 - Le tabac : 16% des décès
 - Les maladies de l'appareil respiratoire : 9,8% des décès
- En 2016, les causes de mortalité du Pays COB dont les écarts sont les plus importants en comparaison aux moyennes nationales sont : le suicide, l'alcool, le tabac, les maladies de l'appareil circulatoire et les maladies de l'appareil respiratoire.

➡ Constats environnementaux

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (l'OMS), la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également

la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

L'OMS a montré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15% des décès.

L'environnement constitue donc une ressource essentielle pour la santé et la qualité de vie, au même titre que l'accès au travail ou aux soins, à l'éducation ou à un logement décent.

Le Pays COB est conscient des liens fondamentaux entre la santé et l'environnement. Le diagnostic environnemental réalisé pour le troisième CLS souligne certains points de vigilance à l'échelle du territoire :

- **Le risque radon** : sur les 79 communes du Pays COB, 64 sont classées en catégorie 3 du potentiel radon (2 communes sont classées en catégorie 2 et 13 communes en catégorie 1). Cela signifie que la grande majorité des communes du Pays COB ont au moins une partie de leur superficie qui présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.
- **Le classement de la zone de Carhaix, comme zone sensible à la qualité de l'air** : les Schémas Régionaux Climat, Air et Energie (SRCAE), instaurés par la Loi Grenelle 2 de 2010, imposent de cartographier les zones dites sensibles en matière de qualité de l'air. Ces zones se caractérisent par une forte densité de population ou bien par la présence de zones naturelles protégées, ainsi que par des dépassements des valeurs limites pour certains polluants (*PM10* et *NO2*). Sur le Pays COB, c'est la zone de Carhaix qui a été classée comme zone sensible.
- **L'habitat potentiellement indigne** : en 2015, trois des 5 EPCI du Pays COB comportaient un taux de Parc Privé Potentiellement Indigne (PPI) supérieur à 10% (Communauté de Communes du Kreiz Breizh, Monts d'Arrée Communauté et Roi Morvan Communauté). Les deux autres EPCI du territoire, ont un taux de PPPI supérieur à 7.5% (Poher Communauté et la Communauté de Communes de Haute Cornouaille). Cela est sensiblement supérieur à la moyenne bretonne, puisqu'en 2013 le PPPI est estimé à 63 000 logements, correspondant à 4,8 % de l'ensemble du parc privé breton.
- **La précarité énergétique** : le territoire du COB est l'un des Pays bretons avec le taux de précarité énergétique le plus élevé en ce qui concerne les coûts de chauffage (+ 19% de la population en situation de vulnérabilité liée au coût du chauffage).

➡ Les problématiques de santé prioritaires

Au regard du diagnostic de territoire, les priorités de santé sont nombreuses et s'articulent autour de 3 axes principaux.

- L'accès aux droits, aux services et aux soins

L'accès aux droits, aux services et aux soins est une problématique prégnante sur le territoire. Les problématiques de démographie médicale et paramédicale en libéral comme en structures constituent une question majeure pour l'accès aux soins en proximité. Cette problématique est majorée par les caractéristiques géographiques et démographiques du territoire : éloignement des services publics, difficultés de mobilité, personnes en situation de précarité plurielle (économiques, sociales, de logement, ...). Le territoire du Centre Ouest Bretagne ne compte qu'une seule structure hospitalière Médecine, Chirurgie, Obstétrique, le site CHRU de Carhaix. Le site CHRU de Carhaix est un élément déterminant de la sécurité sanitaire et de l'équité d'accès aux soins des habitants du territoire.

- En matière de prévention et de promotion de la santé

Le Pays Centre Ouest Bretagne connaît des indicateurs de santé de la population défavorables. La prévention et la promotion de la santé sont des leviers importants qui doivent être développés davantage afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des habitants. Au regard du diagnostic de territoire, les thématiques prioritaires sont

- Prévention des maladies cardiovasculaires,
- Prévention des cancers, et plus particulièrement le dépistage,
- Prévention des addictions,
- La santé environnement,
- La promotion de l'activité physique,
- Le « bien vieillir »

- La santé mentale

La santé mentale est une problématique forte sur le territoire au regard des données épidémiologiques. Dans la continuité des actions développées dans le deuxième CLS 2017-2022 (l'avenant Santé Mentale signé en 2018 et la dynamique partenariale entre L'Association Hospitalière de Bretagne et le Centre Hospitalier des Pays de Morlaix) le Pays COB a lancé en 2023 un Conseil

Local en Santé Mentale. Ce Conseil Local en Santé Mentale permettra de développer et structurer les actions engagées sur le territoire, de créer un espace de concertation dédié et de mieux intégrer les patients et usagers.

L'ARTICULATION DU CLS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTÉES PAR LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

➡ Les priorités de l'Agence régionale de santé

Le projet régional de santé (PRS) 2023-2028, adopté en octobre 2023, fait reposer la politique de santé bretonne sur neuf orientations stratégiques :

- S'adapter à de nouveaux environnements et répondre à de nouveaux risques ;
- Agir sur les déterminants de la santé en confortant la prévention et la promotion de la santé ;
- Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé ;
- Garantir l'accès à une offre de soins et d'accompagnement adaptée sur les territoires ;
- Renforcer la prise en charge coordonnée dans les parcours de santé et de vie ;
- Développer la réponse à des enjeux populationnels prioritaires ;
- Agir en faveur de l'autonomie et de l'inclusion des personnes ;
- Promouvoir la qualité, la sécurité des soins et l'innovation en santé ;
- Affirmer la place des usagers-citoyens dans le système de santé.

Le Plan régional santé environnement (PRSE) 2023-2027, copiloté par la Préfecture de Région, l'ARS et le Conseil Régional, a pour ambition de réduire l'impact des déterminants environnementaux sur la santé humaine en Bretagne, tout en intégrant l'approche « One Health », la lutte et l'adaptation face au changement climatique et la diminution des inégalités de santé. Sur ces sujets, le PRSE et le PRS sont interconnectés et se complètent mutuellement. Le PRSE se décline en 3 axes, 12 priorités et 24 objectifs :

- Axe 1 : Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique ;
- Axe 2 : Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons ;
- Axe 3 : Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des Bretons.

L'Agence régionale de santé a souhaité cibler prioritairement les objectifs des PRS et PRSE pouvant trouver une mise en œuvre partenariale au sein des territoires via les CLS. Sont ainsi retenus 4 axes stratégiques pour l'élaboration des plans d'action des CLS :

- **La prévention et la promotion de la santé et de la santé environnementale** : les CLS doivent contribuer à la réduction de la mortalité prématurée évitable en agissant sur les grands facteurs de risque qui y contribuent : les addictions (particulièrement tabac et alcool), l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale et le risque suicidaire mais aussi sur

les déterminants liés aux conditions de vie des habitants du territoire (environnement et cadre de vie, logement, mobilités, éducation, etc.). Des actions pourront par exemple porter sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, de l'eau, la lutte contre le changement climatique, la végétalisation du cadre de vie, etc. ;

- **L'organisation des parcours de santé** : les CLS doivent favoriser des organisations locales de l'offre de santé favorisant la fluidité des parcours. Les actions pourront porter sur l'accès aux soins de premier recours, l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le développement de l'exercice coordonné, les liens ville/hôpital/médico-social ou encore l'amélioration de la qualité des soins et accompagnements (échanges de pratiques entre professionnels par exemple) ;
- **L'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement** : les CLS constituent un vecteur de mobilisation intersectoriel favorable à la promotion et au soutien des filières professionnelles des métiers du soin, du médico-social et de l'accompagnement. Il s'agit de mener un ensemble d'actions coordonnées visant à minorer les freins vers certaines orientations professionnelles ou vers l'emploi. Les actions portent sur l'emploi, la valorisation des filières et des activités, le sens au travail, les actions avec les partenaires des filières professionnelles, etc. ;
- **Les populations vulnérables et leurs aidants** : les CLS doivent faire émerger des initiatives pour ces publics afin de favoriser leur accès aux accompagnements et aux soins, aux droits et leur inclusion dans la société.
- Dans l'élaboration et la mise en œuvre des CLS, les co-contractants s'attachent à développer la **participation citoyenne** pour identifier les besoins lors du diagnostic et déterminer les méthodologies d'intervention adaptées aux attentes et/ou à favoriser les conditions d'un partenariat entre l'usager et les professionnels de santé. Des actions spécifiques peuvent également y être consacrées. Dans ce cadre, seront soutenus le déploiement et l'adaptation des actions d'éducation thérapeutique du patient, la réalisation d'action de marketing social ou d'actions communautaires, le développement des patients partenaires auprès des structures en charge d'organiser ou de coordonner les parcours de soins (CPTS, DAC, etc.) ou encore les actions de pair aide, en soutien aux autres axes stratégiques.

A contrario, le CLS n'a pas vocation à inclure des objectifs « internes » aux établissements (performance, pertinence, qualité, sécurité) ou des objectifs de programmation de l'offre sanitaire et médico-sociale.

Les CLS sont appelés à s'articuler étroitement avec les autres démarches contractuelles et/ou territoriales (PTSM, CPTS, CLSM, etc.) dans les domaines d'intervention communs.

Le CLS doit permettre d'initier et de mettre en œuvre des synergies entre tous les outils territoriaux

existants, quel que soit leur pilotage institutionnel, œuvrant à l'amélioration de l'état de santé de la population. Il doit particulièrement permettre la coordination des politiques publiques des différentes composantes de l'Etat sur le territoire. Il convient de relever la nécessaire articulation du contrat de ville et de ruralité avec le CLS.

La coordination des soins et des parcours peut faire l'objet d'actions dans un CLS en cohérence avec les Dispositifs d'appui à la coordination (DAC) développés sur les territoires et leurs feuilles de route. Un CLS n'a toutefois pas vocation à installer ses propres instances de régulation des parcours.

Le CLS peut également promouvoir et inciter à la constitution de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou de Maisons de santé pluri professionnelles (MSP), notamment en favorisant la mise en relation des professionnels de santé du territoire.

Les CPTS et les CLS partagent des missions et des orientations stratégiques communes : le développement de la promotion et de la prévention de la santé dans les territoires ; l'organisation des parcours de santé, en vue d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs. Dans ces domaines, leurs actions en faveur du territoire doivent être complémentaires et articulées en fonction des compétences de chacun. Le diagnostic local de santé réalisé dans le cadre du CLS sera partagé avec la CPTS et réciproquement afin d'identifier les axes stratégiques partagés et les opportunités pour développer des actions articulées et complémentaires.

La mise en place d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) n'est pas conditionnée à l'existence d'un CLS même si un ancrage des CLSM aux CLS est privilégié. En revanche, les CLSM constituent le dispositif privilégié de la mise en œuvre du volet « santé mentale » des CLS

.

LE PROTOCOLE POUR LA SORTIE DE CRISE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'HÔPITAL DE CARHAIX

En raison des problématiques particulières du territoire du Centre Ouest Bretagne, notamment en matière d'accès aux soins, et du rôle fondamental du CHU de Brest- site de Carhaix pour la population du COB, un protocole pour « *sortie de crise et le développement de l'hôpital de Carhaix* » et a été signé le **27 octobre 2023** par : la Directrice Générale de l'ARS Bretagne, la Directrice Générale du CHU de Brest-Carhaix, le Président du Conseil de Surveillance du CHRU de Brest-Carhaix, le Préfet du Finistère, le Président du Conseil Régional de Bretagne, le Président du Conseil Départemental du Finistère, les Présidents des 5 EPCI qui composent le Pays COB et le Président du Pays du Centre Ouest Bretagne.

Un acte fort, marquant la volonté des parties prenantes d'agir ensemble et de s'engager pour le maintien et le développement de l'offre de soins à l'hôpital de Carhaix.

« 1. Rappel du contexte et des difficultés rencontrées aux urgences de Carhaix

L'hôpital de Carhaix : un pivot indispensable dans la réponse à la problématique de l'accès aux soins en Centre Ouest Bretagne

Le Centre Ouest Bretagne (COB) fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics, depuis plusieurs années, en raison des difficultés rencontrées par sa population pour accéder aux soins.

L'hôpital de Carhaix tient à cet égard un rôle majeur sur le territoire. Plusieurs dispositions sont ainsi déjà mises en œuvre pour répondre à ces difficultés en renforçant, notamment, son attractivité pour les professionnels de santé.

La fusion entre le CHU de Brest et l'hôpital de Carhaix y a contribué, en consolidant le site de Carhaix et en permettant le développement de son activité clinique. Par ailleurs, le Pays COB, ainsi que l'ensemble des collectivités locales qui le composent est engagé dans un Contrat Local de santé et des politiques publiques volontaristes qui portent notamment le développement de plusieurs projets en lien avec l'hôpital de Carhaix.

Dans ce contexte, l'engagement constant des professionnels de santé du CHU de Brest Carhaix au service des habitants du Centre Ouest Bretagne est essentiel et salué sans réserve par l'ensemble des signataires du présent protocole, d'autant plus dans une situation de tension sur les effectifs que l'engagement des personnels réussit malgré tout à compenser.

Cependant, en dépit des efforts des membres de la communauté hospitalière, il y a des difficultés importantes en matière de démographie des professionnels de santé. Elles concernent aujourd'hui en particulier le service des urgences du site de Carhaix pour pourvoir en permanence les postes de médecins urgentistes nécessaires au fonctionnement de deux lignes (une pour le SMUR et une pour l'accueil hospitalier).

Les difficultés spécifiques rencontrées cet été aux urgences de Carhaix

Durant l'été 2023, pour garantir le fonctionnement 24h/24 du SMUR sur le territoire du pays COB, l'accueil des patients aux urgences a été adapté avec un accès régulé via le centre 15.

Ces difficultés liées à la démographie médicale sont rencontrées par de nombreux établissements de santé en Bretagne et partout en France. Néanmoins, en raison de l'éloignement des autres sites hospitaliers publics et privés, et des difficultés générales rencontrées par la population du pays COB pour accéder aux soins, la situation des urgences de Carhaix est particulièrement sensible et plus globalement celle du service des urgences du CHU de Brest Carhaix. »

2. Les objectifs de ce plan d'action :

Ce protocole décrit les objectifs d'un plan d'action pour consolider les mesures engagées par l'Etat :

- ▶ Il formalise les engagements à court terme pour recruter des médecins au service des urgences de l'hôpital. L'enjeu est de renforcer la présence médicale au service des urgences prioritairement sur le créneau de fin de journée, soirée et nuit.
- ▶ Il présente également les engagements à moyen terme pour le maintien et le développement des activités de l'hôpital de Carhaix.

« 5. La mise en place de réunions de point d'étape régulières pour le suivi des mesures :

Pour garantir le suivi des mesures figurant dans ce protocole, il apparaît utile de réunir tous les deux mois les parties prenantes du présent protocole, sans préjudice des réunions des instances existantes (Conseil de surveillance du CHU de Brest-Carhaix, Comité de pilotage du Contrat Local de santé du pays COB) ».

Les signataires assureront donc le suivi des engagements pris dans le cadre de réunions dédiées et régulières et accompagneront, en synergie, la mise en œuvre des actions dans le cadre de cette démarche collective.

➡ Les priorités de la Région Bretagne

La Région Bretagne est fortement engagée en faveur de la santé des bretons et des bretonnes avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie sur le territoire. Elle prend une part active dans la co-construction de la politique de santé en Région, notamment par la participation aux instances de démocratie en santé et aux contrats locaux de santé. La Région mobilise ainsi toutes ses politiques afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et d'apporter des réponses de proximité, adaptées aux réalités locales et aux besoins de chacun et chacune. Elle intervient notamment en matière de :

- Développement économique pour soutenir la recherche scientifique, développer la télé-santé et la silver économie ;
- D'amélioration des conditions de travail en luttant notamment contre les troubles musculo-squelettiques ;
- Formation initiale et continue pour développer l'éducation à la santé et doter la Bretagne des professionnel.le.s de santé dont elle a besoin.

Compétente en matière d'environnement et cadre de vie, elle est aussi particulièrement investie dans la promotion de la santé-environnementale et co-pilote la mise en œuvre du Plan Régional Santé-Environnement aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé. La Région Bretagne mène également une politique volontariste en matière de santé publique afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ses orientations en la matière s'articulent autour de trois axes complémentaires :

- Permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé, en renforçant l'éducation à la santé, en garantissant un accès équitable à la santé pour toutes et tous et en réduisant les risques en milieu festif. Dans cet objectif, elle soutient notamment les projets éducatifs mis en œuvre par les établissements scolaires et contribue au développement de la prévention par les pairs auprès des lycéens-ne-s et des jeunes en insertion.
- Contribuer à garantir l'accès aux soins de premier recours pour l'ensemble de la population bretonne, par de nouvelles mesures de soutien aux différentes formes d'organisation des soins, d'accompagnement de l'exercice coordonné et de renforcement de l'attractivité des territoires pour les jeunes professionnel.le.s de santé.
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé au plus près des besoins sur les territoires, en soutenant l'observation en santé, en s'engageant en faveur de l'ingénierie en santé et en renforçant son partenariat avec les territoires les plus fragiles.

C'est sur la base de ces orientations que la Région Bretagne s'engage à apporter son soutien à la mise en œuvre de réponses aux enjeux de santé du territoire du Centre Ouest Bretagne, en tant que signataire du Contrat Local de Santé. Son intervention, précisée dans les fiches-actions du CLS, reposera sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs qu'elle porte.

➔ Les priorités du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale depuis la loi du 13 août 2004, le Département est chargé de définir la politique d'action sociale et médico-sociale et de veiller à la cohérence des actions menées sur son territoire par les différents acteurs (État, collectivités territoriales, associations, organismes divers...) en assurant leur coordination et en valorisant les ressources locales.

Les politiques des Solidarités Départementales sont mises en œuvre pour accompagner en proximité et tout au long de leur vie les costarmoricains. Rénovées, elles ambitionnent « une justice sociale et une solidarité qui protège et refonde les relations entre les individus », en prenant appui sur son schéma socle, le Schéma des Solidarités Humaines 2023-2027 regroupant dans un document unique les schémas départementaux de l'Enfance-Famille, de l'Autonomie, de l'Insertion et du Logement.

L'élaboration de ce Schéma, repose sur plusieurs principes :

- partir **des besoins de la personne** pour construire avec elle les réponses les mieux adaptées à sa/ses difficulté(s), dans l'objectif de lui permettre d'accéder ou de recouvrer sa pleine autonomie,
- agir en transversalité pour la conduite des politiques sociales,
- s'appuyer sur la **force des territoires** pour une action sociale « au plus près »,
- « **créer du commun** » entre les services départementaux, les partenaires institutionnels, associatifs et les personnes accompagnées,
- permettre **d'essayer et d'expérimenter** si cela a du sens pour un public, pour un territoire.

Par ailleurs, plusieurs thématiques transversales sont communes à ses composantes, et concernent :

- la prévention, qui doit être envisagée comme un investissement ;
- la santé, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, dans la mesure où l'absence de « bien-être physique, mental et social » constitue un frein dans le parcours des personnes et leur capacité à trouver/retrouver une pleine autonomie ;
- le logement, qui est un sujet récurrent à l'ensemble des politiques sociales ;
- le handicap, sujet majeur nécessitant d'être intégré dans l'ensemble des réflexions concernant nos politiques, en associant l'ensemble des partenaires dans l'objectif d'une totale inclusion des personnes.

Ces sujets nécessitent souvent de participer au rapprochement entre secteurs social, médico-

social et sanitaire, via la mise en place d'outils communs de coordination dans le cadre des conseils territoriaux de santé et contrats locaux de santé afin d'assurer la simplification et la continuité des parcours et des accompagnements dans une approche globale de la personne.

En complément de ces dispositifs innovants pour tous les acteurs en présence, les notions de parcours de vie, de territoire, de participation citoyenne sont au cœur du Schéma des Solidarités Humaines 2023-2027 qui promeut la concertation, les coopérations, les articulations sur tous les champs de la santé et une lisibilité accrue de l'offre pour l'utilisateur.

Parallèlement, les Contrats départementaux de Territoire portés par le Département sont aussi des outils au service d'une politique territoriale intercommunale ouverte aux champs de la santé, de la solidarité comme leviers indispensables de développement local et social.

Signataire du Contrat Local de Santé, le Département des Côtes d'Armor s'engage par sa participation à la gouvernance et aux instances techniques, en faveur d'une complémentarité et d'une efficacité accrue de nos politiques respectives autour d'objectifs communs.

Les priorités du Conseil Départemental du Finistère

Les politiques sociales forment le cœur de l'action départementale. Qu'il s'agisse de l'aide aux personnes handicapées, du bien vieillir, de l'enfance-famille ou de l'insertion, ces politiques font face ces dernières années à des défis importants et font donc l'objet d'engagements forts du Département. Ces derniers se concrétisent par la mise en œuvre des différentes actions prévues par les plans, adoptés depuis le début du mandat, sur ces compétences majeures du département.

Le Conseil départemental soutient les acteurs de proximité intervenant dans le champ de la cohésion sociale. Il met en œuvre une politique d'appui au développement des communes et des intercommunalités au travers du Pacte Finistère 2030, qui se décline en quatre volets. Au titre de l'action sociale (volet 2 du Pacte Finistère 2030), des projets en lien avec les mobilités, les centralités, l'habitat, la cohésion sociale, la création d'équipements (maison de santé notamment) sont portés par le Département.

Le conseil départemental propose aux Finistériens qui rencontrent des difficultés, un accueil personnalisé, des conseils pour l'accès aux droits et différents dispositifs d'appui permettant la résolution de leurs difficultés. Ces missions sont conduites en lien avec les autres acteurs intervenant dans le champ de la cohésion sociale (CCAS, centres sociaux, associations, services de l'Etat...) afin d'assurer une coordination dans les accompagnements des personnes et d'apporter une réponse à l'ensemble de leurs besoins, tant concernant les politiques de prévention, l'accès aux droits, la prise en compte des problématiques de santé des personnes âgées et handicapées.

Ce travail en réseau, la mutualisation et les coopérations avec ces différents partenaires, mais aussi l'établissements d'objectifs et la mesure de la performance de chaque dispositif constituent des enjeux essentiels pour faire progresser la qualité de l'accompagnement des personnes précaires et vulnérables.

Le Conseil Départemental, de par ses compétences, porte donc une attention particulière aux actions du Contrat Local de Santé et s'engage à soutenir et à participer aux travaux de mise en place d'actions inscrites dans le présent contrat dont les sujets sont en adéquation avec ses orientations et ses missions.

➡ Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor

Notre stratégie territoriale s'inscrira dans le cadre des orientations de la C.O.G 2023-2027.

Ainsi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Côtes d'Armor s'appuiera, dans une logique de complémentarité, sur les partenaires et acteurs du CLS pour renforcer le déploiement de ses actions de proximité au plus près des besoins des assurés à travers :

1. L'accès aux Droits sur le territoire et offres « Aller vers »
2. L'accès aux Soins par l'accompagnement et le renforcement des différentes formes d'exercices coordonnés entre professionnels de santé qu'elle finance (*MSP, Centres de santé, CPTS*), dont l'accès à un médecin traitant
3. La mise en œuvre d'actions de prévention ciblées (*approche populationnelle et territoriale*) construites dans une démarche de marketing social :
 - Addictions (tabac, alcool, autres ...)
 - Dépistages organisés (cancers : sein, col de l'utérus, colorectal)
 - Prévention bucco-dentaire - M'T Dents
 - Prévention solaire
 - Prévention environnementale

➡ Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun, dans sa vie personnelle ou professionnelle. Concrètement, elle prend en charge, tout au long de la vie des assurés, leurs soins quels que soient leurs ressources, leur situation ou leur état de santé. Elle garantit ainsi un accès universel aux droits et aux soins.

Elle joue par ailleurs un rôle de régulateur du système de santé, cherchant à concilier la meilleure qualité des soins et le meilleur coût, à travers des analyses et des actions sur le terrain. Elle agit également en amont de la maladie et de ses complications, avec une offre de prévention sans cesse enrichie.

L'amélioration de l'organisation du système de santé et le renforcement de l'accès aux soins sont des enjeux majeurs de l'Assurance maladie. Dans le cadre du CLS, nos priorités sont de :

1. Renforcer l'accès au système de soins en accompagnant les assurés confrontés à des renoncements aux soins
2. Développer l'exercice coordonné des professionnels de santé afin de fluidifier les parcours des patients et favoriser l'accès aux soins de premier recours
3. Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé
4. Contribuer au déploiement des outils numériques et notamment « Mon espace santé »

C'est sur la base de ces orientations que la CPAM du Finistère s'engage, en tant que signataire du Contrat Local de Santé, à soutenir les actions répondant aux enjeux de santé du territoire du Pays Centre Ouest Bretagne. La CPAM du Finistère s'engage également à participer aux différentes instances organisées dans le cadre du CLS.

➡ Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan

La mission de l'Assurance maladie est de contribuer à un haut niveau de santé de la population française et à un haut niveau de qualité et d'accès aux soins.

Pour atténuer les inégalités sociales et territoriales de santé, l'assurance maladie déploie une politique proactive en matière de prévention et de promotion de la santé pour l'ensemble de la population, renforcée pour les plus vulnérables.

Elle dispose pour cela des outils nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs : politique conventionnelle avec les professionnels de santé, le financement des structures d'exercice coordonné (MSP, CDS, CPTS, etc.), innovations digitales, numérique en santé, actions visant à « aller vers »...

L'assurance maladie associe dans la mise en œuvre de ses actions, les professionnels et les établissements de santé, les associations de patients et les collectivités territoriales.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan sont celles définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion couvrant la période 2023/2027 :

- ✓ Assurer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins :
 - Garantir l'accessibilité territoriale aux soins et lutter contre les déserts médicaux (déploiement de nouvelles organisations de soins coordonnés, dispositifs pour libérer du temps médical...)
 - Garantir l'accessibilité financière des soins (optimisation du 100% santé, promotion du 1/3 payant...)
 - Accompagner les personnes éloignées du système de santé
- ✓ Déployer des programmes prioritaires de prévention
 - Améliorer le taux de participation au dépistage organisé des cancers
 - Promouvoir la santé environnementale
- ✓ Accompagner le déploiement des parcours pour les patients
 - Réalisation de diagnostics territoriaux pour identifier les besoins de santé des populations

➡ Les priorités de la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique et des Portes de Bretagne

Interlocuteur unique des exploitants, employeurs, salariés et retraités agricoles, la MSA est la Sécurité Sociale du monde agricole. Avec son guichet unique elle gère l'ensemble des domaines de leur protection sociale : la santé, la famille, la retraite ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Dans le prolongement de ces missions, elle met en œuvre des politiques de prévention et de promotion de la santé, d'action sanitaire et sociale et de santé/sécurité au travail.

Concernant la prévention et la promotion de la santé :

- la MSA s'implique dans les actions pilotées par l'État : les campagnes de vaccination, les actions bucco-dentaires, les campagnes de dépistage des cancers, le sevrage tabagique ...
- sur le plan institutionnel, elle propose à ses ressortissants des bilans de prévention santé « les « Instants santé » » à destination des adultes, des jeunes et des personnes en situation de précarité.

Elle développe également des actions en lien avec les programmes nationaux et/ou régionaux. C'est le cas en particulier des plans institutionnels de prévention du mal-être et nutrition santé et activité physique, de la prévention des maladies cardio-vasculaires et des actions du Bien vieillir dans le cadre de l'association inter-régimes « Pour Bien Vieillir Bretagne »,

- enfin, elle soutient le développement de l'exercice coordonné des acteurs du sanitaires, médicosociaux et sociaux impulsé par « Ma santé 2022 » ; et accompagne la création et le suivi de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé dans les territoires ruraux.

Son plan d'actions sanitaires et sociales

Le service des interventions sociales est en capacité de comprendre les problématiques spécifiques de ses adhérents, fortement impactés par :

- leur milieu de vie (isolement, déficiences de services en milieu rural...),
- leur activité professionnelle,
- les nombreuses interactions entre la sphère privée et la sphère professionnelle.

Les travailleurs sociaux de la MSA d'Armorique peuvent intervenir en accompagnement individuel et collectif, en accompagnement collectif exclusivement ou par des actions de développement social local.

Certains travailleurs sociaux de territoire exercent également une mission de relais dans les domaines de l'enfance-jeunesse-famille, des agriculteurs en difficultés et du maintien en emploi.

Les situations complexes d'assurés rencontrant des difficultés d'accès aux droits et présentant une problématique d'ordre social sont examinées par deux travailleurs sociaux spécialisés.

Deux chargés de missions pilotent des activités et projets dans le cadre de l'action sociale et de la prévention santé dont, entre autres :

- la prévention du mal-être,
- la coordination d'ateliers pour les retraités dans le cadre de Pour Bien Vieillir Bretagne.

Dans le cadre de la Santé et Sécurité au travail, la MSA met en œuvre des actions de prévention des risques professionnels au sein des entreprises relevant du régime agricole. Un plan national de santé et sécurité au travail définit les priorités d'actions pour 5 ans autour de 3 grandes orientations :

- Préserver la santé dans l'activité de travail, en faisant de la prévention primaire, c'est à dire le plus en amont possible sur les grands risques (les risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettiques et les risques chimiques),
- Accompagner les projets et les transitions du monde agricole (mutations et nouvelles technologies),

- Développer la relation de service pour prévenir le mal-être des actifs agricoles, avec différentes dimensions possibles, notamment en lien avec la santé publique.

Acteur des territoires ruraux, pour mettre en œuvre ses actions, la MSA d'Armorique s'appuie sur ses ressources internes (médecins-conseils, médecins du travail, infirmiers de prévention et de santé sécurité au travail, travailleurs sociaux, animateurs de l'échelon local et conseillers de prévention des risques professionnels) et sur son réseau de délégués MSA, élus par ses assurés tous les 5 ans, et répartis sur l'ensemble des départements des Côtes d'Armor et du Finistère.

En fonction des objectifs du CLS et de l'organisation des instances de pilotage, la MSA participera aux groupes de travail et à la mise en œuvre des actions en lien avec ses orientations.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté en date du 26 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028 de Bretagne ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne du 12 juillet 2023 portant approbation du Contrat Local de Santé,

Vu la délibération n°2.21 en séance de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor du 4 décembre 2023 portant approbation de la signature du Contrat local de santé 2024-2024 du Pays Centre Ouest Bretagne,

Vu la délibération n° CP-2023-12-007 du 04 décembre 2023 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Finistère portant approbation du Contrat Local de Santé du Pays du Centre Ouest Bretagne,

Vu la délibération n°23_0402_08 du 04 décembre 2023 de la Commission Permanente du Conseil Régional de Bretagne portant approbation du Contrat Local de Santé du Pays du Centre Ouest Bretagne,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre sur le territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne des actions en faveur de la santé des habitants, s'inscrivant dans les axes suivants :

- ▶ L'attractivité des métiers et du territoire
- ▶ La prévention et la promotion de la santé,
- ▶ La Santé Mentale,
- ▶ Parcours de soins et concertations territoriales - Accès aux droits et aux soins des publics fragiles.
- ▶ La participation citoyenne

Les fiches-actions du contrat local de santé précisent les engagements des signataires et partenaires sur la durée du contrat.

ARTICLE 2 - PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le périmètre géographique retenu est celui du territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne composé des 5 EPCI suivants :

- ▶ La Communauté de communes du Kreiz Breizh,
- ▶ Monts d'Arrée Communauté,
- ▶ La Communauté de communes de Haute Cornouaille,
- ▶ Poher Communauté,
- ▶ Roi Morvan Communauté.

ARTICLE 3 - PARTIES SIGNATAIRES

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence régionale de santé de Bretagne, représentée par sa Directrice Générale, Madame Elise Noguera;
- Le Pays du Centre Ouest Bretagne représenté par son Président Monsieur Jean Charles Lohé...
- Le Conseil Régional de Bretagne, représenté par son Président Monsieur Loïg Chesnais Girard
- Le Département des Côtes d'Armor, représenté par son Président Monsieur Christian Coail
- Le Département du Finistère représenté par son Président Monsieur Maël de Calan,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor représentée par sa Directrice Madame Elodie Poullin
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère représenté par son Directeur Monsieur Hugues Bardoux,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan, représenté par sa Directrice, Madame Françoise Le Fur.
- La Mutualité Sociale Agricole représenté par sa Directrice, Madame Karine Nouvel

- L'Etat, représenté par la Sous-préfecture de Châteaulin

ARTICLE 4 - PARTENAIRES

Les partenaires au présent contrat sont identifiés dans les fiches actions et s'engagent dans le portage ou le partenariat d'une ou plusieurs actions de ces actions.

ARTICLE 5 - GOUVERNANCE

6.1 Le comité de pilotage (COPIL), est l'instance de décision quant au contenu du contrat et de ses fiches-actions. Il valide les propositions d'avenants avant signature. Il effectue l'articulation avec les cadres de travail spécifiques des contractants.

Il est composé des signataires du contrat. Il est co-présidé par un représentant du DG de l'ARS et un élu représentant la collectivité signataire.

Le COPIL effectue le suivi du contrat local de santé et est à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.

6.2 Le comité technique (COTECH) traduit de manière concrète la stratégie du comité de pilotage élargi. Il prépare les décisions du COPIL et les met en œuvre.

Le pilotage du COTECH est assuré par le chef de projet du CLS à la délégation départementale de l'ARS, en lien avec un représentant de la collectivité signataire. Le COTECH est une équipe opérationnelle constituée de représentants des principaux signataires du CLS.

6.3 Les référents :

Pour l'Agence régionale de santé :

Directeur de projet : Monsieur Raphaël Lagarde, Directeur de la DD ARS 29

Chef de projet : Madame Marie Gestin, adjointe à la direction, DD ARS 22

Pour le Pays du Centre Ouest Bretagne :

Élu référent : Madame Catherine Henry, première adjointe à la ville de Gourin

Référent Codev : Monsieur Jean Pierre Hémon, Président de la Commission Santé

Chargée de mission référent : Isabelle Le Gal

Pour le Conseil Régional :

Le suivi du CLS est confié à la Vice-Présidence à la Santé ou son représentant.

Pour le Département des Côtes d'Armor :

Élu référent : Monsieur Alain Guéguen, Maire de Plouguernevel, Conseiller départemental

Olivier Poulin chargé de mission Territoire et Santé,

Pour le Département du Finistère :

Élu référent : Monsieur Raymond Messenger, Maire de Landudal, Conseiller départemental, Vice-président chargé de la ruralité, la santé et les déserts médicaux pour le Conseil Départemental du Finistère

Pour la CPAM des Côtes d'Armor :

Le suivi du CLS est confié à la Directrice de la CPAM des Côtes d'Armor ou son représentant

Pour la CPAM du Finistère :

Le suivi du CLS est confié au Directeur de la CPAM du Finistère ou son représentant

Pour la CPAM du Morbihan

Le suivi du CLS est confié à la Directrice de la CPAM des Côtes d'Armor ou son représentant

Pour la MSA d'Armorique,

Marie Abaziou, responsable du service Prévention Santé

Pour l'Etat

Le suivi est confié à la sous-préfecture de Châteaulin, référente pour le Centre Ouest Bretagne

ARTICLE 6 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage. Ce suivi est préparé par le comité technique.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation qui débutera durant la dernière année de validité. L'opportunité d'un renouvellement sera examinée par le COPIL au regard des résultats de cette évaluation.

ARTICLE 7 – DURÉE ET RÉVISION DU CONTRAT

Le contrat local de santé est signé pour une durée de 5 ans.

Il pourra faire l'objet de révisions par avenant, nécessitant l'accord des signataires du présent contrat.

SIGNATURES

À Carhaix-Plouguer, le 09/01/2024

Pour le Pays du Centre Ouest Bretagne, Le Président Monsieur Jean Charles Lohé	Pour l'Agence régionale de santé de Bretagne, La Directrice générale, Madame Élise Noguera
Pour le Conseil Régional de Bretagne, Le Président, Monsieur Loïg Chesnais Girard	Pour le Conseil départemental des Côtes d'Armor Le Président Monsieur Christian Coail
Pour le Conseil départemental du Finistère Le Président Monsieur Maël de Calan	Pour la CPAM des Côtes d'Armor, La Directrice Madame Elodie Poullin



Fiches-actions

Contrat local de santé Pays du Centre Ouest Bretagne

2024-2029

Sommaire

Axe 1 : Attractivité des métiers et du territoire	3
Objectif 1 : Améliorer et développer l'attractivité des métiers de la santé sur le territoire	6
Objectif 2 : Améliorer l'accueil et les conditions d'exercices sur le territoire	12
Axe 2 : Prévention et promotion de la Santé	22
Objectif 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé.....	25
Objectif 4 : Promouvoir les comportements favorables à la santé et prévenir les maladies.....	34
Axe 3 : Promouvoir la Santé Mentale et améliorer l'accès aux soins.....	53
Objectif 5 Promouvoir la Santé Mentale et améliorer l'accès aux soins.....	54
Axe 4 : Parcours de soins et concertations territoriales - Accès aux droits et aux soins des publics fragiles.....	60
Objectif 6 : Améliorer les parcours de santé des habitants.....	63
Objectif 7: Améliorer l'accès aux droits et aux soins	71
Axe 5 : Information, communication et participation citoyenne	83
Objectif 8 : Améliorer l'information en santé et la participation citoyenne. Objectif	84

AXE 1 : ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET DU TERRITOIRE

PROBLÉMATIQUE

Les problématiques de démographie médicale ont été identifiées sur le Centre Ouest Bretagne depuis 2005. Les travaux engagés par le Pays COB ont permis d'identifier plusieurs leviers pour attirer de nouveaux professionnels.

Parmi les différents leviers, deux ont été jugés prioritaires :

- L'exercice coordonné, pluriprofessionnel et/ou regroupé en maison de santé
- La formation des futurs professionnels sur le COB.

Un travail a donc été engagé depuis les années 2006 avec les collectivités, communes ou Communautés de communes et les professionnels de santé afin de promouvoir et d'accompagner les projets de maison de santé. En parallèle, le Pays COB a pu tisser un partenariat avec le Département Universitaire de Médecine Générale pour travailler sur le développement de la maîtrise de stage et la découverte du territoire.

Ces actions collectives ont permis de mailler le territoire en maisons de santé, reposant sur un projet de santé reconnu par l'ARS. L'amélioration des conditions d'exercice (maisons de santé pluriprofessionnelles, exercice coordonné, ...) est un facteur d'attractivité pour les jeunes professionnels de santé. Cette attractivité se traduit dans les données de démographie médicale sur le COB puisqu'au 31/12/2022 près de la moitié des médecins généralistes libéraux avait moins de 40 ans (sur 62 médecins exerçant sur le territoire). Si ces résultats sont positifs, l'accélération du départ en retraite des MG de + de 60 ans pose des difficultés importantes en matière d'accès aux soins pour les habitants (15 % des habitants de + de 17 ans n'ont pas de médecin traitant).

Par ailleurs, les problématiques de démographie en professionnels de santé se posent aujourd'hui pour d'autres professions (spécialistes médicaux, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, infirmiers, aides-soignants...) et touchent aujourd'hui l'exercice libéral et salarié (structures hospitalières ou médico-sociales). Ces problématiques ne sont plus uniquement circonscrites aux territoires ruraux ce qui concourt à éloigner davantage les offres de soins pour les habitants du territoire.

Le territoire du Centre Ouest Bretagne est un territoire rural, voire hyper rural, relativement éloigné des agglomérations urbaines bretonnes. A ce titre, il peut souffrir d'un déficit d'image, de reconnaissance et d'attractivité.

En matière d'attractivité, plusieurs leviers peuvent être engagés :

- L'attractivité des métiers et des structures du territoire : conditions d'exercice sur le territoire, organisations professionnelles, filières professionnelles, qualité de vie au travail, dynamiques de projets innovants, rémunérations, conditions de travail, intégration et accueil etc. Ces éléments sont devenus très prégnants depuis la crise sanitaire du COVID.
- L'attractivité du territoire en tant que lieu de vie et de travail : image du territoire, cadre de vie, services à la population, offre culturelle, ...

CONSTATS PARTAGÉS

- Poursuivre les actions menées pour promouvoir et développer l'exercice coordonné sur le territoire, adapter et améliorer les conditions d'exercice, diversifier les modes d'exercice, ...
- Poursuivre les dynamiques engagées pour l'accueil de stagiaires et d'internes et le développement de la maîtrise de stage, notamment en perspective de la 4ème année d'internat (conditions d'accueil et de tutorat des médecins juniors).
- Valoriser les formations existantes sur le territoire, notamment l'antenne de l'IFAS du CHU de Brest à Carhaix.
- Améliorer les conditions d'accueil des stagiaires en santé sur le territoire (internat territorial, logements, accueil professionnel, ...)
- Valoriser les atouts du territoire, les professionnels de santé, les services et structures locales.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- Améliorer l'attractivité du territoire,
- Valoriser l'exercice des métiers de la santé sur le territoire,
- Faire découvrir le territoire aux futurs professionnels

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 1

Objectif 1 : AMÉLIORER ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA SANTÉ SUR LE TERRITOIRE	
Action 1	Valoriser les métiers de la santé et les structures du territoire
Action 2	Valoriser le territoire auprès des professionnels ou futurs professionnels
Objectif 2 : Améliorer l'accueil et les conditions d'exercices sur le territoire	
Action 3	Développer et structurer l'exercice coordonné sur le territoire
Action 4	Développer et conforter la formation sur le territoire et l'accueil des étudiants

OBJECTIF 1 : AMÉLIORER ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

PROBLÉMATIQUE

Les problématiques de ressources humaines en santé sont devenues particulièrement importantes et impactent les structures du territoire du Centre Ouest Bretagne.

L'objectif des actions suivantes est de travailler sur l'attractivité des métiers de la santé et de valoriser les structures du territoire. En parallèle, il s'agit de valoriser l'attractivité du territoire plus globalement : cadre de vie, destination touristique et de loisirs, culture, espaces naturels ...

CONSTATS PARTAGÉS

- Éloignement des centres urbains,
- Difficultés de recrutements au sein des structures de santé,
- Préjugés sur les territoires ruraux,

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Faire découvrir et valoriser les filières des métiers de la santé.....
- ▶ Valoriser les formations existantes sur le territoire,
- ▶ Valoriser les structures du territoire,
- ▶ Valoriser le territoire du Centre Bretagne et lutter contre les préjugés négatifs

ACTION 1 : VALORISER LES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET LES STRUCTURES DU TERRITOIRE

Axe 1	Attractivité du territoire et des métiers
Objectif1	Améliorer l'attractivité du territoire en matière de santé
Action 1	VALORISER LES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET LES STRUCTURES DU TERRITOIRE
Contexte	La question de la démographie médicale sur le COB est une problématique repérée dès les années 2005/2006. De nombreuses actions ont été menées par le Pays COB avec les collectivités pour mailler le territoire en maisons de santé, améliorer les conditions d'exercice et promouvoir l'exercice coordonné. Ces actions coordonnées avec l'ARS et l'Assurance Maladie ont favorisé l'installation d'un certain nombre de jeunes médecins, preuve que le territoire est en capacité de proposer des conditions d'exercice attractives pour les nouvelles générations. Aujourd'hui, le manque de professionnels de santé concerne l'ensemble des professions de santé, en libéral comme en structure : généralistes, spécialistes médicaux, chirurgiens-dentistes, infirmiers-ères, masseurs-kinésithérapeutes, aides-soignants-es, ... Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour valoriser les métiers de la santé et les structures du territoire
Description de l'action	En partenariat avec les acteurs du territoire, en fonction de leurs projets et besoins, organiser, faciliter, participer, accompagner ou promouvoir différentes actions : - Mise en place d'un atelier de travail « Attractivité » pour engager un travail commun, partagé et collectif sur la question de l'attractivité du site de Carhaix : - o S'appuyer sur des acteurs du territoire « d'horizons variés » (personnels médicaux, paramédicaux, libéraux, la Région Bretagne + Instituts de formations du CHU, Pôle emploi, Groupement d'employeurs, acteurs du logement, élus,... - o Partager les constats, les dispositifs mis en place, les potentiels dispositifs à développer - o Identifier les actions à mener : - o Attractivité des postes, attractivité du site de Carhaix - En lien avec l'atelier de travail attractivité, élaborer un document avec les orientations partagées et actions à mettre en place : - o Développer les leviers efficaces déjà identifiés - o Innover sans se fixer (trop ?) de barrières - o Revendiquer avec force « notre droit à l'expérimentation » - o Priorité à court terme : attractivité du SAU (Service d'Accueil et d'Urgences) de Carhaix. - o Autres actions pouvant se mettre en œuvre à moyen/long terme.

	- Action de sensibilisation des lycéens du territoire aux métiers de la santé pour promouvoir les filières et métiers. Lever d'éventuels freins/préjugés/auto censure sur certaines orientations professionnelles, valoriser les perspectives professionnelles. - Participation active aux projets des collectivités locales ou territoriales de promotion des territoires et des métiers de la santé, notamment l'action du Département des Côtes d'Armor « tout vivre en Côtes d'Armor » : mobilisation des professionnels, participation aux projets menés (par ex sur le logement avec Finistère Habitat et le projet d'internat territorial à Carhaix), relai auprès des collectivités locale et acteurs de la santé, - Action de promotion des structures du territoire : - o ex forum de l'emploi, forum des acteurs de la santé, - o Valoriser les projets développés, les équipements et organisations innovantes ex : projet de Pôle de Santé AHB sur Rostrenen, regroupement des services de santé mentale du CHPM dans un bâtiment neuf à Carhaix, valorisation d'équipements comme l'IRM fixe au CH Carhaix, valoriser les organisations du travail innovantes, la coordination des soins... - Valoriser les métiers de la santé et les opportunités de formation qualifiante auprès des demandeurs d'emploi (Pôle Emploi + Mission Locale) et personnes en reconversion professionnelle - En partenariat avec les Instituts de formation présents sur le territoire, organiser des journées découverte des métiers et du territoire. Ex : les journées professionnelles organisées avec le DUMG de la Faculté de Brest, Projet Educ' Tour de la MSA, ... - Poursuivre le travail engagé avec le DUMG de la Faculté de Brest pour développer la maîtrise de stage, en perspective de la 4eme année d'internat en médecine générale. - Anticiper (en lien avec les MSP, CPTS, Maîtres de stage, associations de professionnels libéraux et les élus) l'arrivée des médecins junior afin de créer les conditions optimales de leur exercice - Poursuivre les échanges avec le CHCB via le lancement d'un groupe de travail sur l'attractivité des structures en Bretagne Intérieure - Documents de communication, information sur les dispositifs d'aides à l'installation (ZRR, aides conventionnelles, etc), plaquettes, relai d'informations, film, ...		
Participation citoyenne	Information, Participation de professionnels du territoire – « ambassadeur » métier par ex, Réseau local et promotion du territoire		
Pilote de l'action	Pays COB- DUMG- Département des Côtes d'Armor, Conseil Régional, Institut de formation du CHU de Brest- Structures du territoire, CHCB, MSA d'Armorique,	Partenaire(s)	ARS, CPAM, établissements scolaires, collectivités, MSA d'Armorique, Pôle emploi, acteurs de la formation, Mission Locale, La Région Bretagne par l'intermédiaire de son Qualif'Emploi et les

			plateformes des métiers à l'autonomie (22 et 29)
Public(s) visé(s)	Jeunes du territoire, public en formation, professionnels de santé et médico-sociaux	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Pays COB
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Lien avec la fiche action formation, lien avec la fiche action promotion du territoire
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> En fonction des projets développés : Frais de communication, déplacements, location de salle, organisation d'événements, ...		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS, AAP, DREETS, Région Bretagne,		
Dispositif de suivi/évaluation :	Comité Territorial Emploi Formation pour centraliser les actions en faveur des emplois sanitaires et médico-sociaux du Pays Nombres d'actions de sensibilisations aux métiers de la santé (aide et soins) - Outils - Indicateurs de suivi Nombre de formations qualifiantes organisées sur le territoire Nombre de personnes sensibilisées Nombres d'emplois pourvus ou renouvelés durant la durée du CLS Nombres d'installations libérales en santé durant la durée du CLS		

ACTION 2. VALORISER LE TERRITOIRE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS OU FUTURS PROFESSIONNELS

Axe 1	Attractivité du territoire et des métiers		
Objectif 1	Améliorer l'attractivité du territoire en matière de santé		
Action 2	Valoriser le territoire auprès des professionnels ou futurs professionnels		
Contexte	Certains observateurs estiment que le territoire du Pays COB peut souffrir d'un manque de notoriété ou d'une image défavorable : - Méconnaissance et préjugés sur les territoires ruraux, - Éloignement des agglomérations bretonnes, voire du littoral, - Vision parfois péjorative complaisamment véhiculée, L'objectif de cette fiche action est de valoriser le territoire par d'autres leviers, d'autres attraits que la dimension professionnelle stricto sensu. Il s'agit de mettre en avant les atouts de cadre de vie et d'habitabilité, du territoire. L'objectif est de promouvoir le territoire et de lutter contre les préjugés dont il peut souffrir, et de faire du lien avec les autres missions portées par le Pays COB. Le territoire a des atouts qu'il est important de mettre en avant en termes de cadre de vie et d'habitabilité : - Offre culturelle riche : musique, art contemporain, festivals, ... - Des espaces naturels nombreux, préservés, riches et variés, - Des lieux de pratiques de loisirs : sport nature, pêche, randonnées, vélo, etc... - Des patrimoines culturels méconnus : patrimoine archéologique, patrimoine immatériel, etc... - Un tissu associatif local dense, - ...		
Description de l'action	En lien avec la Destination touristique Cœur de Bretagne, la mission culture du Pays COB et les acteurs locaux : - Valoriser le territoire du Centre Ouest Bretagne en matière touristique et culturelle via les outils de promotion développés (agenda culturel, événements, vidéos, ...), - Valoriser le territoire lors d'événements à destination de professionnels de santé : en lien avec les outils touristiques existants, éventuellement jeux-concours, places à gagner, documents d'information et de promotion du territoire, forum des métiers, ...),		
Participation citoyenne	Information, Participation,		
Pilote de l'action	Pays COB-Acteurs locaux	Partenaire(s)	Collectivités locales, Départements, Agences

			de Développement, acteurs du tourisme et de la culture, EPCI, communes
Public(s) visé(s)	Population extérieure au territoire	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Pays COB
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS COB	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Fiche action CLs « Mieux informer les habitants du territoire sur les problématiques de santé "fiche action attractivité des métiers et des structures de santé du territoire, fiche action formation.
Financement/budget	Coût prévisionnel		
	En fonction des projets		
	<u>Financeurs sollicités</u> Région Bretagne, Départements,		
Dispositif de suivi/évaluation :	- contacts avec des professionnels de santé cherchant à s'installer, - indicateurs INSEE sur les évolutions démographiques - nombres de sollicitations des communes pour des emménagements liés aux métiers de la santé (aide et soins)		
- Outils			
- Indicateurs de suivi			

OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LES CONDITIONS D'EXERCICES SUR LE TERRITOIRE

PROBLÉMATIQUE

L'offre de soins de premier recours reste fragile sur le territoire. L'adaptation des conditions d'exercice est un enjeu majeur de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. L'exercice pluriprofessionnel est aujourd'hui plébiscité par les jeunes professionnels et répond aux enjeux de santé actuels : maladies chroniques, maintien à domicile, besoins des patients, etc.

Le territoire dispose d'un maillage relativement conséquent en maisons de santé, une vingtaine sur le COB, dont 10 qui reposent sur un projet de santé reconnu par l'ARS. En revanche, toutes les MSP labélisées ARS ne sont pas encore engagées dans un Accord Conventionnel Interprofessionnel avec l'Assurance Maladie.

Le territoire Le Pays Centre Ouest Bretagne est relativement éloigné des facultés et des Instituts de formation en santé (faculté de médecine, faculté d'odontologie, Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes, Institut de Formation en Soins Infirmiers, ...). Il ne dispose pas par ailleurs de formation universitaire sur son territoire.

L'accueil d'étudiants en santé sur le territoire est un élément déterminant, facteur d'installation. La maîtrise de stage s'est développée ces dernières années (25 à 30 maîtres de stage). Cependant, dans la perspective de la 4ème année d'internat en médecine générale, il est important de développer les possibilités d'accueil et de formation des futurs médecins et d'anticiper le départ en retraite des maîtres de stage du territoire.

Le Service Hospitalo-Universitaire en Odontologie de Carhaix permet d'accueillir des futurs chirurgiens-dentistes en formation (6ème année).

CONSTATS PARTAGÉS

- Structuration de l'offre libérale en MSP importante sur le territoire,
- Problématiques d'articulation entre les pôles de professionnels de santé et les communes plus éloignées,
- Pas de centre de santé sur le territoire (médecin salarié),
- L'accueil de stagiaires est un facteur déterminant pour l'installation des professionnels de santé,
- Nécessité d'anticiper la 4ème année d'internat en médecine générale pour être en mesure d'accueillir les médecins juniors.
- Peu de MSP ont signé un ACI avec l'Assurance Maladie,
- Une CPTS en activité

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Poursuivre la structuration du territoire en matière d'exercice coordonné, avec une attention particulière au maillage de proximité (antennes, consultations en proximité,)
- ▶ Diversifier les modes d'exercice, notamment salarié en Centre de Santé lorsque les conditions sont réunies,
- ▶ Encourager les nouvelles organisations et nouveaux métiers (IPA, assistants médicaux, autres métiers, ...)
- ▶ Poursuivre les travaux engagés avec le DUMG de la Faculté de médecine de Brest sur le développement de la maîtrise de stage et anticiper la 4eme année d'internat en médecine générale,
- ▶ Améliorer les conditions d'accueil des étudiants (logement, accueil, découverte du territoire)
- ▶ Valoriser les offres de formations en santé sur le territoire (IFAS de Carhaix et Rostrenen)

ACTION 3. STRUCTURER LES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES ET PROMOUVOIR L'EXERCICE COORDONNÉ (CPTS-MSP-ESP-CDS)

Axe 1	Améliorer l'attractivité du territoire et des métiers
Objectif 2	Développer et structurer l'exercice coordonné
Action 3	Structurer les maisons de santé pluri-professionnelles et promouvoir l'exercice coordonné (CPTS-MSP-ESP-CDS)
Contexte	L'exercice coordonné se définit comme une organisation des soins de premier recours au sein de structures intégrées permettant d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé, -notamment dans les territoires caractérisés par une démographie médicale insuffisante, tout en favorisant une meilleure accessibilité aux soins pour les patients. Le COB connaît une situation globale de tension bien que contrastée s'agissant de l'offre médicale de premier recours. Sur le périmètre du pays on dénombre 3 territoires de vie santé en ZIP (Carhaix, Huelgoat, Guémené sur Scorff) 3 en ZAR (Rostrenen, Le Faouët, Scaër) et 3 en ZAC (Châteauneuf du Faou, Briec, Gourin). Parallèlement, on identifie plusieurs situations d'exercice isolé risquant à l'occasion de départs en retraite de fragiliser encore le maillage existant. Dans ce contexte, le développement de projets d'exercice coordonné constitue un enjeu important. Le Pays du Centre Ouest Bretagne s'est engagé dès 2006 sur la question de la démographie médicale libérale en accompagnant les collectivités et les professionnels libéraux dans leurs projets de regroupement au sein de maisons de santé pluri professionnelles (MSP) et pôles géographiques. Cette politique de promotion, d'accompagnement de projets de MSP et de financement de pôles de santé a permis la création de 10 MSP (Rostrenen, Carhaix-Plouguer, Châteauneuf du Faou, Coray-Trégourez, Huelgoat, Gourin, Guémené sur Scorff, Le Faouët, Ploërdut, Guiscriff,) et parallèlement le regroupement de professionnels de santé via la construction depuis 2008 de 8 pôles de santé pluri-professionnels à l'appui de projets de santé labellisés par l'ARS Bretagne. Cet engagement des professionnels, des collectivités et des partenaires a favorisé l'installation de jeunes médecins libéraux sur le COB. Pour exemple : on dénombrait 3 MG de moins de 40 ans en 2018 ils sont 29 en 2022, traduisant de l'attractivité du territoire. A ce stade, 3 MSP/10 sont organisées en SISA et ont signé l'Accord Conventionnel MSP avec l'Assurance Maladie permettant la rémunération du collectif et le développement des projets avec une vision sur le long terme. Il s'agit de la MSP pluri sites du Pays Dadoup, de la MSP de Coray Trégourez et la MSP de Ploërdut. Quatre sites sont en phase d'accompagnement à l'élaboration du projet de santé (Gouarec, Maël-

	Carhaix, Berné), accompagnement qui permettra de confirmer les dynamiques initiées. Parallèlement, une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé s'est constituée en 2019 en grande partie sur le territoire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh et a signé un Accord Conventionnel avec la CPAM des Côtes d'Armor en décembre 2021. Une réflexion sur le territoire COB 56 est impulsée actuellement à l'initiative d'un collectif de professionnels (réunion à Gourin le 3/4/23 et du 12/06/2023), et sur le secteur finistérien certains professionnels souhaitent également s'inscrire dans une dynamique concertée. Enfin, il n'y a pas de Centre de Santé sur le territoire, mais un projet de Centre de Santé est en cours de réflexion sur le secteur des Monts d'Arrée, porté par Alv'heol. Enfin, certaines dynamiques atypiques, se rapprochant des centres de santé communautaires sont en réflexion sur le territoire, notamment à Priziac avec le projet Hameau de Santé. Ces dynamiques s'inscrivent dans une logique pluriprofessionnelle, holistique, intégrative avec une approche santé environnement importante. Ces projets connaissent une certaine attractivité vis-à-vis de jeunes professionnels, et permettent de diversifier les conditions d'exercice sur le territoire.
Description de l'action	L'objectif de cette fiche action est de poursuivre et accompagner le déploiement de l'exercice coordonné sur le territoire du Pays COB de manière concertée et en privilégiant une approche interdépartementale et territorialisée (prise en compte du territoire tri-départemental du Centre Ouest Bretagne et de ses spécificités). Il s'agit de : - Initier, inciter et promouvoir l'exercice coordonné (MSP, CPTS, Centre de Santé) sur les secteurs où il n'y a pas encore de dynamique : secteur des Monts d'Arrée, - Poursuivre l'accompagnement des projets en cours : Maël Carhaix, Gouarec, Berné, Guiscriff... - Soutenir la mise en œuvre des projets des MSP labellisées et les inciter à s'engager vers un exercice coordonné financé par l'Assurance Maladie (ACI) : MSP de Gourin, Le Faouët, Guémené sur Scorff, Carhaix, Rostrenen,... - Promouvoir et accompagner les projets de CPTS, dans une logique territoriale adaptée aux spécificités du territoire, notamment sur les parties finistérienne et morbihannaise du COB en intégrant les professionnels paramédicaux et les services à domicile (SAAD et SSIAD) organisés en Service Autonomie à Domicile.

	- En fonction des besoins locaux, encourager les réflexions territoriales autour de la mise en place de permanences, antennes, ou cabinets secondaires ainsi que les réflexions autour des conditions d'effectuation de visites à domicile incompressibles, les questions de mobilité... - Anticiper le départ de médecins exerçant individuellement. - Favoriser/soutenir la diversification de l'offre et des possibilités d'exercice, notamment l'exercice salarié, lorsque cela permet de répondre aux besoins des habitants et du territoire. - Intégrer dans les projets l'appui possible de nouveaux métiers (Assistants médicaux, IDE Asalée, IPA). - Lorsque des projets d'exercice coordonnés comprennent un volet immobilier, travailler en concertation afin d'étudier les pistes de financements possibles pour permettre aux collectivités d'investir dans des conditions optimales. - Accompagner les projets innovants ou atypiques (centres de santé communautaires, médecine intégrative, santé planétaire, approche globale et participative...) dans le respect du cadre établi par l'ARS et l'Assurance Maladie. De manière opérationnelle : - Organiser 2 fois par an un point entre les trois DD ARS, les trois CPAM et la MSA afin de faire un tour d'horizon des projets en cours sur le territoire, des difficultés éventuelles et des articulations possibles. - De manière régulière, privilégier les échanges d'informations entre les différents partenaires départementaux: mails, préparation réunions, informations.		
Participation citoyenne	- Information des acteurs sur les démarches menées sur le territoire via le Conseil de Développement et notamment la Commission Santé.		
Pilote de l'action	Pôle Santé du Pays COB Référénts CPAM, ARS, MSA d'Armorique, Ceccob, CPTS	Partenaire(s)	CPAM 22, 29, 56, MSA d'Armorique, MSA Portes de Bretagne, ARS DD22, 29, 56, Région Bretagne, Services de l'Etat, Conseils départementaux, Communes, Urbreizh, UFR Médecine, Cabinets

			de consultants, Gecolib, Essort, URPS, Côtes d'Armor Destination, ADAC
Public(s) visé(s)	Professionnels de santé, collectivités, habitants	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Pays COB
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan d'égal accès aux soins , PRS 3
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Nombre de projets engagés		
	○ Nombre de Projets de santé ESP, MSP, CPTS, CDS validés par l'ARS ○ Nombre d'ACI signés avec les CPAM : MSP, CDS, CPTS ○ Évolution des données de démographie médicale et en professionnels de santé sur le territoire		

ACTION 4 . RENFORCER LA FORMATION SUR LE TERRITOIRE

Axe 1	Attractivité des métiers et du territoire
Objectif 2	Développer et conforter la formation sur le territoire et l'accueil des étudiants
Action 4	Développer et conforter la formation sur le territoire et l'accueil des étudiants
Contexte	Le Pays Centre Ouest Bretagne est relativement éloigné des facultés et des Instituts de formation en santé (faculté de médecine, faculté d'odontologie, Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes, Institut de Formation en Soins Infirmiers, ...). Il ne dispose pas par ailleurs de formation universitaire sur son territoire. Le Pays COB est un territoire rural qui peut présenter un déficit d'attractivité et d'image aux yeux de jeunes médecins ou autres professions médicales ou para médicales. En revanche, le territoire est un lieu de stage privilégié pour des professionnels du soin en formation et notamment les internes en médecine générale. -Accueil des internes en médecine générale : Le site CHRU de Carhaix accueille des internes au sein de ses services (entre 3 et 6 en fonction des semestres). L'Association Hospitalière de Bretagne accueille également des internes en psychiatrie. Les médecins généralistes maitres de stage sur le territoire sont plus nombreux, une trentaine actuellement contre 3 en 2007. Des éléments encourageants : -Accueil d'internes en Odontologie : L'ouverture du Service Hospitalo-Universitaire en Odontologie, avec 2 fauteuils dentaires en novembre 2021, permet au site de Carhaix d'accueillir des internes en Odontologie de la Faculté de Brest (5 internes) -Création d'une antenne de l'Ifas de Brest à Carhaix : Grâce aux précédents CLS du Pays COB, le CHU de Brest a développé une antenne de son IFAS de Brest à Carhaix. Il forme aujourd'hui une soixantaine d'étudiants. -Le projet d'internat territorial à proximité du CHU de Carhaix : Ce projet est inscrit dans le deuxième CLS 2017-2022 et doit se concrétiser en 2024-2025. En lien avec la restructuration des services du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix (CHPM) qui regroupe ses services dans un nouveau bâtiment, construit par Finistère Habitat, des locaux vont être libérés par le CHPM à proximité du site hospitalier de Carhaix. Ces locaux ont été ciblés pour accueillir l'internat territorial. Par ailleurs, le lycée professionnel Rosa Parks de Rostrenen dispose également d'un IFAS d'une quinzaine de places et de formations en service à la personne :

	-CAP ou BEP métiers des services à la personne et/ou formations qualifiantes engagées par Pôle Emploi et la Région Bretagne. -BTS SP3S lycée Campostal Rostrenen-Gouarec L'objectif est de poursuivre les actions permettant de développer la formation sur le territoire du Centre Ouest Bretagne afin de : • Améliorer les conditions d'accueil des stagiaires sur le territoire : les conditions d'hébergement constituent un critère non négligeable dans le choix des stages pour les étudiants. En effet, la méconnaissance du territoire de la part des étudiants peut être un frein objectif au choix du lieu de stage (où se loger ? comment trouver un logement ? démarches à effectuer, craintes de se retrouver seul (e), éloignement de la ville universitaire,). • Faire découvrir le territoire aux futurs médecins et autres étudiants en santé pendant leur formation, • Créer du lien entre professionnels installés et futurs professionnels, • Faire découvrir les modes d'exercice sur le territoire : exercice coordonné, MSP, CPTS, etc...
Description de l'action	- Action en partenariat avec l'IFAS de Carhaix et les Instituts de Formation du CHU de Brest-Carhaix - o Mesurer les retombées sur le territoire de l'IFAS depuis sa création : profil des étudiant·e·s, statut, (formation initiale, formation passerelle, formation professionnelle), les parcours avant et après la formation (dont le lieu d'emploi), les besoins des structures... - o Travailler sur les conditions d'accueil des stagiaires et étudiants (accueil professionnel, mobilité, logements, conditions de formations, ...) - Actions de découverte du territoire pour les étudiants en santé (médecine générale notamment mais aussi autres formations en santé dans une logique de promotion de l'exercice coordonné) : - o Partenariat avec le DUMG pour les actions en lien avec les internes en médecine générale. Poursuivre les « journées professionnelles - découvertes » du territoire et rencontres avec les professionnels de santé du territoire. - o Projet Educ' Tour MSA en 2024 : action de découverte du territoire en séminaire interprofessionnel sur 3 jours. - Valoriser les sites de formation du territoire et les filières métiers de la santé sur le COB - Engager si nécessaire l'attractivité d'organismes de formation pour les métiers médico-sociaux (aide-soignant, auxiliaire de vie sociale... - Logement : - o Concrétiser la création de l'internat territorial à Carhaix : Ce projet structurant permettra d'améliorer les conditions

	d'accueil des étudiants en santé. L'objectif est aussi de créer un lieu convivial, sympathique, et permettant à ces futurs professionnels de se retrouver et d'échanger sur leurs pratiques, leurs formations et sur les atouts du territoire. ○ Faire de la mixité sociale et professionnelle un atout en proximité du Centre Hospitalier ○ Faire connaître et rendre lisible les solutions de logements pour stagiaires en santé sur le territoire pour les secteurs les plus éloignés de Carhaix. : ○ Action du Conseil Départemental des Côtes d'Armor sur le recensement des logements disponibles pour les stagiaires en médecine générale en lien avec la CPTS et la CCKB.. ○ Recenser, diffuser et faire connaître les possibilités de logements sur le territoire COB en lien avec les professionnels de Santé.		
Participation citoyenne	Partenariat avec les acteurs du territoire, diffusion d'information, communication.		
Pilote de l'action	Pays COB, CHU Brest Carhaix, MSA d'Armorique,	Partenaire(s)	Instituts de formation du CHU Brest-Carhaix, CHU Brest-Carhaix ; Département des Côtes d'Armor, Côtes d'Armor Développement, Collectivités territoriales, Bailleurs sociaux dont Finistère Habitat, Facultés de médecine dont DUMG de Brest, MSA d'Armorique, professionnels de santé (CPTS et MSP), GRETA, Askoria...
Public(s) visé(s)	Étudiants en Santé et médico-social, stagiaires, jeunes professionnels	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Pays COB
Calendrier prévisionnel	2023 : action DUMG Gourin à le 07/12/2023	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Côtes d'Armor Développement

	2024 : Educ' Tour + toute la durée du CLS		
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> En fonction des projets développées -		
	<u>Financeurs sollicités</u> FIR, AAP, Booster Santé,		
Dispositif de suivi/évaluation: - Outils - Indicateurs de suivi	- participation des étudiants aux actions menées, - suivi des possibilités de logements sur le territoire, - nombre de formations développées durant la durée du CLS - nombres d'étudiants en formation initiale ou continue intégrés - nombres d'emplois pourvus sur le territoire à l'issue des formations durant la durée du CLS		

AXE 2 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

PROBLÉMATIQUE

La santé est définie par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) comme « un état de complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Les inégalités de santé sont sociales (par ex les écarts d'espérance de vie à la naissance entre CSP modestes et CSP aisées, prévalence de pathologies, ...), territoriales et environnementales.

Logiquement, au regard des caractéristiques socio-économiques et démographiques du territoire, le Pays Centre Ouest Bretagne connaît des indicateurs de santé de la population défavorables (cf diagnostic territorial de santé).

L'objectif est de lutter contre les inégalités de santé en s'appuyant sur les principes de la promotion de la santé, notamment la participation des habitants et citoyens du territoire afin de réduire les comportements ayant un impact négatif sur la santé.

La prévention et la promotion de la santé sont des leviers importants qui doivent être développés davantage afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des habitants.

Les thématiques prioritaires retenues sont :

- **Prévention des maladies cardiovasculaires,**
- **Prévention des cancers, et plus particulièrement le dépistage,**
- **Prévention des addictions,**
- **La santé environnement,**
- **La promotion de l'activité physique,**
- **Le « bien vieillir »**
- **La prévention des violences intra-familiales**

CONSTATS PARTAGÉS

- Indicateurs de santé défavorables,
- Contexte socio-économique du territoire : populations âgées, revenus faibles, précarités plurielles (sociales, économiques, environnementales...)
- Territoire mosaïque, besoin d'interconnaissance entre les acteurs
- Ressources locales présentes mais moins abondantes »,
- Besoins de temps humain pour développer des projets, faciliter l'organisation des actions, mettre en lien, assurer le suivi et l'accompagnement, mobiliser les acteurs locaux,
- Professionnels de santé très mobilisés par le somatique

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ Améliorer la participation aux campagnes de dépistage des cancers,
- ▶ Prévenir les maladies cardio-vasculaires, promouvoir l'activité physique,
- ▶ Engager un travail sur la consommation de tabac et d'alcool, prévenir les comportements à risque
- ▶ Travailler sur les facteurs environnementaux de la santé et faire du lien entre les acteurs de la santé
- ▶ Promouvoir le bien vieillir, lutter contre l'isolement,

- Soutenir les actions en matière de prévention des violences intra-familiales (formation, prévention, etc...)

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2

Objectif 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé	
Action 5	Promouvoir la santé environnementale auprès des professionnels de santé et développer les articulations avec d'autres acteurs
Action 6	Intégrer les problématiques de santé dans les documents d'aménagement et de développement du territoire (Scot, Contrat d'Objectif Territorial, documents d'urbanisme, programme Leader...)
Objectif 4 : Promouvoir les comportements favorables à la santé et prévenir les maladies	
Action 7	Renforcer les actions de prévention à destination du public âgé
Action 8	Prévenir les conduites addictives
Action 9	Mobiliser les acteurs locaux autour des campagnes nationales de dépistage, faciliter l'organisation des actions et améliorer la communication. Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cancers.
Action 10	Agir et informer sur les déterminants socio-environnementaux des maladies cardiovasculaires - Adaptation d'un SPICES Kalon Yac'h 2
Action 11	Promouvoir une activité physique régulière et accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée.
Action 12	Améliorer la prévention et la prise en charge des violences intrafamiliales

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

PROBLÉMATIQUE

Selon L'Organisation Mondiale de la Santé, la santé environnementale « comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. » ¹

L'OMS a montré qu'en Europe les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15% des décès. L'environnement constitue donc une ressource essentielle pour la santé et la qualité de vie, au même titre que l'accès au travail ou aux soins, à l'éducation ou à un logement décent.

La conception de la Santé Environnementale, est très large et par nature transversale. Elle concerne un large spectre de domaines (qualité de l'air et de l'eau, habitat, aménagement des espaces publics, ...) et de publics (professionnels, habitants, associations, ...).

La santé environnement est une thématique plutôt récente pour le Pays COB, elle a été intégrée au deuxième CLS en 2017 à travers 4 fiches actions relatives à la qualité de l'air intérieur essentiellement. Au regard des ressources territoriales, l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne est un partenaire identifié des particuliers et des collectivités sur les problématiques de l'énergie (précarité énergétique, consommation, types d'énergie, etc...) qui ont un lien avec la qualité de l'air. Ces actions concernaient principalement les particuliers. En lien avec la Mutualité Française des ateliers tous publics ont aussi été régulièrement organisés sur le territoire.

Par ailleurs, le Pays COB porte des dynamiques qui ont un lien fort avec la santé environnement : le Schéma de Cohérence Territoriale, le Contrat d'Objectifs Territorial-Transition et un programme européen d'aides aux initiatives innovantes. Dans ce cadre, il apparaît important de faire du lien entre les différentes démarches et d'intégrer la santé, notamment environnementale dans les orientations des schémas d'aménagement, programmes de santé et programmes d'aides et de soutien aux projets du territoire.

Dans le cadre du CLS 2023-2028, l'objectif est de poursuivre et développer les actions engagées, notamment en matière de sensibilisation de la population et des acteurs locaux aux enjeux de la santé environnement.

CONSTATS PARTAGÉS

- Des éléments de connaissance et de diagnostic à approfondir (qualité de l'air extérieur, pollutions, etc...)
- Besoin d'interconnaissance entre acteurs de la santé et acteurs du logement sur certaines problématiques de santé en lien avec le logement,

¹ Santé Publique France 'Santé Environnementale : une priorité de santé publique »

- Acteurs de l'environnement mobilisés sur le territoire,
- Problèmes liés au changement climatique et contexte anxiogène particulièrement repérés chez les jeunes générations (attachement au territoire et aux paysages, inquiétudes liés aux changement climatique)
- Problématique de qualité de l'air intérieur, chez les particuliers (en lien avec les caractéristiques du parc des logements en COB) et dans les bâtiments.
- Des acteurs repérés, l'Agence Locale de l'Energie notamment qui accompagne les collectivités dans les projets de rénovations et de construction de bâtiments (écoles, maisons de santé, ...)
- Des problématiques à fort enjeux économiques et sociaux,

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Poursuivre les actions de sensibilisation des habitants sur les liens entre santé et environnement,
- ▶ Poursuivre les actions engagées sur la qualité de l'air intérieur auprès des particuliers et dans les bâtiments recevant du public
- ▶ Favoriser l'interconnaissance en matière de santé environnement (acteurs de la santé, du logement, acteurs associatifs,),
- ▶ Intégrer la santé environnement dans les programmes et documents stratégiques du Pays COB
- ▶ Sensibiliser les EPCI sur les liens entre politiques de transitions et santé,
- ▶ Travailler sur l'intégration de critères santé environnement dans le cadre du programme Leader

ACTION 5 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPER LES ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES ACTEURS

Axe 2	Prévention et promotion de la santé et santé environnementale
Objectif 3	Promouvoir la santé environnementale
Action 5	Promouvoir la santé environnementale auprès des professionnels de santé et développer les articulations avec d'autres acteurs
Contexte	Selon l'Organisation mondiale de la santé (l'OMS), la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. La conception de la Santé Environnementale, est très large et par nature transversale. Elle concerne un large spectre de domaines (qualité de l'air et de l'eau, habitat, aménagement des espaces publics, ...) et de publics (professionnels, habitants, associations, ...). La qualité de l'air intérieur dépend de plusieurs facteurs dont le chauffage, l'isolation, la ventilation mais également le choix des matériaux utilisés, la présence de radon, les comportements, etc. D'après l'état de lieux du Plan Régional Santé Environnement 3, le Pays COB se situe en situation défavorable concernant certaines pathologies, « potentiellement impactées » par l'environnement. Le Pays COB connaît en effet des indicateurs de Santé défavorables concernant les maladies de l'appareil respiratoire (dont l'asthme). Enfin, s'agissant du radon, le Pays COB est situé sur les trois départements classés prioritaires, Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan. Un axe Santé Environnement a été intégré en 2017, lors de l'élaboration du CLS 2017-2022, notamment sur la qualité de l'air et la promotion de la santé environnementale. Dans le cadre du CLS 3 2023-2028, l'objectif est de poursuivre la dynamique engagée et développer les actions santé environnement, en lien avec les dynamiques régionales et notamment le PRSE.
Description de l'action	1. Qualité de l'air intérieur : - Élargir les réflexions sur la santé environnementale et la qualité de l'air intérieur aux actions menées sur la précarité énergétique (notamment le radon), en partenariat avec les acteurs du logement et de la précarité énergétique (Alecob, Compagnons Bâisseurs, Soliha, EPCI, associations caritatives). Améliorer l'interconnaissance entre professionnels de santé et acteurs de l'habitat, faire connaître les dispositifs d'amélioration de l'habitat auprès des professionnels intervenant à domicile, ... - Articuler les questions de sobriété énergétique et d'économies d'énergie avec la qualité de l'air intérieur (notamment le radon) des bâtiments recevant du public, en lien avec les collectivités (écoles, maisons de l'enfance, bâtiments administratifs, ...).

	Les actions pourront prendre la forme d'actions de sensibilisation, de formation, de forum, de diagnostic des usages, d'ateliers avec les usagers, ... 2. Mieux informer et sensibiliser les habitants et usagers sur les questions de santé environnementale, Dans une logique de promotion de la santé, l'objectif est d'informer et de sensibiliser la population de manière concrète sur les enjeux spécifiques liés à l'environnement, notamment la qualité de l'air intérieur. Ces temps d'information pourront prendre différentes formes : • Réunions, formation, ateliers, sensibilisation à destination de public élus ou professionnels, associations, habitants, ... Comme par ex les ateliers de la MFB « Ma maison change d'Air » organisés régulièrement sur le territoire, en veillant à une couverture territoriale du COB. • Publication et diffusion d'information ... • Conférences grand public sur différents thèmes : radon, alimentation, air intérieur, etc, ... ◦ Comme par exemple la journée Santé Environnement du 10/06/2023 organisée par le Pays COB en partenariat avec la CCKB et le Syndicat Mixte Kerné Uhel Environnement à Santé Antoine, Lanrivain : Conférence sur les éco-émotions et la santé planétaire, forum des acteurs de l'environnement, activités familiales, balade botanique, grimpe d'arbres, jouets buissonniers et spectacle de danse. Cette première journée fera l'objet d'un bilan mais pourrait être appelée à se renouveler, avec l'accord de l'ensemble des partenaires. ◦ En lien avec les Lundis de la Santé organisés à Brest et retransmis à Carhaix en direct (4 conférences par an). La mise en oeuvre des actions sera précisée dans une feuille de route annuelle.		
Participation citoyenne	- Communication - Participation des citoyens aux actions développées - Lien avec le Conseil de Développement (groupe de travail Alimentation).		
Pilote de l'action	Pays COB – Alecob Codev	Partenaire(s)	Collectivités (EPCI et communes), Acteurs du logements et de la précarité énergétique (Alecob, Fondation Abbé Pierre, Compagnons Bâisseurs), acteurs de la prévention et promotion de la santé, professionnels de santé, CPTS, MSP, associations environnementales locales, MFB, Capt'air, AEH, AQC, CAPEB/FFB.

Public(s) visé(s)	Élus, techniciens, professionnels du logement/habitat et de la précarité énergétique, professionnels de santé, grand public, public fragile.	Territoire(s) concerné(s)	Pays COB
Calendrier prévisionnel	2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Lien avec l'élaboration du PRSE 4 , Programme LEADER COB
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> En fonction des actions initiés.		
	<u>Financeurs sollicités</u> Selon les actions et en fonction des besoins : Programme LEADER du Pays COB, AAP, FIR,...		
Dispositif de suivi/évaluation: - Outils - Indicateurs de suivi	- nbr de réunions partenariales, - Nbr d'actions engagées, - Taux de participation et de fréquentation - Questionnaire de satisfaction		

ACTION 6 : INTÉGRER LES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ DANS LES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (SCOT, CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL, DOCUMENTS D'URBANISME, PROGRAMME LEADER...)

Axe 2	Promouvoir la Santé et la Santé Environnement
Objectif 3	Intégrer les problématiques de santé dans les documents d'aménagement du territoire et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale COB
Action 6	Développer la transversalité entre les missions santé et autres missions du Pays afin d'intégrer les problématiques de santé dans les dynamiques portées à l'échelle du COB.
Contexte	Le Pays du Centre Ouest Bretagne est Pôle d'Équilibre Territorial et Rural dont l'objet est selon L 5741-2 du CGCT de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Afin de répondre à cet objet, le Pays COB porte différentes missions ou compétences ayant trait à l'aménagement et au développement du territoire. 1. Le Scot : Le Pays du Centre Ouest Bretagne a engagé en 2018 l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document-cadre qui exprime le projet d'aménagement du Centre Ouest Bretagne pour les 20 prochaines années. Son objectif est d'harmoniser et de mettre en cohérence les politiques publiques des communes ou intercommunalités du territoire. Ce document est un cadre structurant à moyen terme (20 ans) s'appuyant sur un projet stratégique d'aménagement et de développement et des règles pour le concrétiser. Ces règles s'appliquent aux politiques publiques portées par les communes ou communautés de communes (compatibilité des PLU ou PLH avec les règles du Scot). Plusieurs orientations, inscrites dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Scot COB, ont un lien avec la santé et la santé environnementale plus particulièrement : - La structuration de l'offre en services et notamment de santé en tant que composante de l'aménagement du territoire (armature territoriale, centralités, accès au services, ...) - En matière de logement : améliorer les performances énergétiques des logement et lutter contre la précarité, diversifier l'offre pour répondre aux besoins des différents publics (jeunes actifs, personnes âgées, situation de handicap,) - En matière d'aménagement des centres-villes et centres bourgs : organiser des espaces publics de qualité, incluant des espaces verts, favorisant le lien social, promouvoir les activités culturelles, projets artistiques fédérateurs, participatifs, événementiel sportif et de loisirs, ... - En matière de mobilités : développer l'offre de transports en commun et le ferroviaire, développer les usages partagés de la voiture, développer l'offre de mobilités douces (voies vertes, cheminement piétons, liaisons sécurisées, etc...), - En matière d'environnement : préserver les valeurs et les fonctions écologiques, paysagères et économiques des espaces naturels, assurer le maintien des écosystèmes par un réseau d'espaces naturels et agricoles favorables au maintien de sa

biodiversité, limiter la consommation des espaces agricoles et naturels, adapter le mode de développement du territoire au changement climatique et aux risques naturels notamment.

2. Le COT transition : contexte et objectifs

Le contrat d'objectifs territorial s'appuie sur le programme « Territoire engagé pour la Transition Écologique ». Il a vocation à accompagner les collectivités sur une durée de 4 ans dans une démarche d'amélioration continue de leur politique de transition écologique.

Les objectifs à atteindre sont basés sur les référentiels climat-air-énergie et économie circulaire. Les collectivités engagées peuvent ainsi suivre leur progression sur ces deux volets et flécher les actions à mettre en œuvre en priorité sur leur territoire.

C'est un contrat d'objectifs où le versement d'une part de la subvention est conditionné à l'atteinte d'objectifs.

Les territoires porteurs de CRTE (contrat de relance et de transition écologique) ont été fléchés pour mettre en œuvre ce contrat. Sur le territoire, c'est le PETR du Pays COB qui porte ce nouveau COT Transition pour ses communautés de communes membres.

Le Pays a ainsi transmis sa candidature, cosignée des président.es des 5 EPCI et de la présidente de l'ALECOB en date du 8 mars 2022. Cette candidature, proposée par l'ADEME à la communauté régionale État-ADEME-Région puis au Ministère de la Cohésion des Territoires, a été retenue par le Ministère en mai 2022.

Le COT va permettre de poursuivre et de conforter l'engagement du PETR dans le domaine de la transition écologique et d'appuyer les démarches des EPCI dans ce sens.

Cette mission a commencé en janvier 2023. Chaque EPCI est engagé dans une phase de diagnostic/état des lieux en lien avec le référentiel Climat Air Énergie. Le référentiel national climat air énergie issu de la fusion des outils Cit'ergie (désormais label CLIMAT - AIR - ENERGIE) et Climat Pratic permet aux collectivités de se doter d'un cadre structurant pour leur transition énergétique vers une société faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Il compte 60 fiches actions réparties en 6 domaines d'actions et sous-domaines :

Domaine 1 : Planification territoriale

Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité

Domaine 3 : Approvisionnement en eau, énergie et assainissement

Domaine 4 : Mobilité

Domaine 5 : Organisation interne

Domaine 6 : Coopération, communication

L'état des lieux réalisé permettra ensuite à chaque EPCI de s'engager sur un programme d'actions en juin 2024 dans le cadre du référentiel Climat Air Énergie. Les collectivités ont 3 ans pour mettre en œuvre leur programme.

Le programme Leader : est un programme européen de développement des territoires ruraux. Le Pays a été retenu pour la période 2023-2028 sur la base de son projet intégrant la santé.

L'axe 1 de la candidature Leader du Pays intitulée « Éviter les fractures sociales en améliorant durablement la qualité de vie des habitant.es du COB » s'articule prioritairement autour des questions de santé, de logement et de mobilité. L'objectif est de « renforcer la capacité des habitants à se soigner, se loger et se déplacer, et ce quels que soient leurs moyens ou leurs besoins ».

Le programme Leader cible « en priorité le développement d'une approche préventive de la santé, sans exclure toutefois la possibilité d'accompagner

	des projets pilotes visant le développement de l'offre de soins et/ou de services de santé. Il veillera à prendre particulièrement en compte les besoins des publics en situation de fragilités ou de handicap". Ce programme permettra d'accompagner et de financer des projets et/ou « actions de sensibilisation, de prévention et/ou de réduction des risques, notamment autour des thématiques comme la santé-environnement et la santé mentale".		
Description de l'action	- Accompagner la mise en œuvre des actions des EPCI du COB en matière de transitions dans le cadre du COT, -Organiser des sessions de formation à destination des élus et techniciens sur les questions d'Urbanisme Favorable à la Santé, (mobilités, qualité de l'air, espèces invasives et/ou allergènes, adaptation au changement climatique, confort été/hiver... -Intégrer la santé environnement comme élément de la transition du territoire, - Sensibiliser, informer les acteurs et collectivités sur les mobilités douces + lien avec sport/activité physique (cf fiche action concertation territoriale). - Accompagner les projets de transports solidaires permettant l'accès des habitants aux services. -accompagner et financer des projets innovant en prévention et promotion de la santé sur le territoire, notamment en matière de santé environnement via le programme Leader. En concertation avec la gouvernance du Programme Leader, engager un travail sur les critères de financements des projets en santé, étudier la possibilité d'un appel à projet spécifique en matière de santé environnement.		
Participation citoyenne	Scot : document réglementaire soumis à concertation Leader : programme européen associant les acteurs sociaux économiques du territoire dans l'élaboration du programme et dans la programmation des projets financées (via le Comité Unique de Programmation)		
Pilote de l'action	Pays COB	Partenaire(s)	EPCI, Région Bretagne, Conseil de Développement
Public(s) visé(s)	Élus et techniciens, population	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Pays COB
Calendrier prévisionnel	2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Coût de formation, études, diagnostic, En fonction des projets et dans le respect des critères LEADER.		
	<u>Financeurs sollicités</u> En fonction des actions développées : AAP, Programme Leader, FIR		
Dispositif suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	-Nbr de projets Santé Leader, montants des financements mobilisés, -Indicateurs référentiel Climat Air Energie, - nbr de réunions partenariales, - Nbr d'actions engagées, - Taux de participation et de fréquentation		

	- Questionnaire de satisfaction

OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ ET PRÉVENIR LES MALADIES

PROBLÉMATIQUE

Initialement, l'engagement du Pays COB en matière de santé a commencé avec la prévention et promotion de la santé dans le cadre du dispositif Animation Territoriale de Santé lancé en 2004.

Le Pays COB connaît des indicateurs de santé défavorables sur plusieurs problématiques de santé : cancers, maladies cardio-vasculaires, suicides, maladies liées à l'alcool ou au tabac, etc (cf diagnostic territorial de santé). La prévention et la promotion de la santé contribuent à lutter contre les inégalités de santé et à agir avec les habitants. La prévention et promotion de la santé s'inscrivent nécessairement dans le temps long. Au-delà des thématiques prioritaires « classiques », dont il est absolument nécessaire de poursuivre et développer les actions, le Pays a souhaité, en lien avec les travaux menés dans le CLS 2017-2022, inscrire une action autour de l'activité physique et du sport-santé et accompagner les travaux du CRDIFF sur la problématique des violences intra familiales.

Les actions de prévention et promotion de la santé doivent s'inscrire dans le tissu local en lien étroit avec les acteurs locaux.

CONSTATS PARTAGÉS

- Professionnels de santé très mobilisés sur le somatique,
- Besoin de temps pour mobiliser, préparer et organiser des actions de prévention,
- Besoin de coordination des acteurs autour de projets collectifs,
- Problématiques de mobilités des habitants du territoire et d'isolement
- Nécessité de proximité, de relais locaux, de projets partagés
- Besoins d'articulation entre les acteurs locaux et les acteurs de la prévention intervenant à des échelles plus larges (niveau départemental, voire régional),
- Besoin de développer la participation citoyenne dans les projets de prévention et promotion de la santé,
- Effets de la crise sanitaire sur les campagnes de prévention et l'adhésion des publics aux messages de santé,
- Besoin d'inscrire des actions dans la durée, sentiment d'usure par rapport aux appels à projet et des actions ponctuelles
-

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Faciliter la mobilisation des acteurs du territoire en matière de prévention et promotion de la santé,
- Améliorer la participation aux campagnes de dépistage des cancers,

- ▶ Promouvoir la santé de manière positive et en favorisant le lien social,
- ▶ Poursuivre les dynamiques engagées en matière de santé environnement,
- ▶ Initier, accompagner et faciliter l'organisation de projets de prévention,
- ▶ Co-construire des projets adaptés au territoire,

ACTION 7 RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION À DESTINATION DU PUBLIC ÂGÉ

Axe 1	Prévention et promotion de la santé - Santé environnementale
Objectif 4	Promouvoir les comportements favorables à la santé et prévenir les maladies
Action 7	RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION À DESTINATION DU PUBLIC ÂGÉ
Contexte	Plusieurs actions ont été développées sur le territoire COB par le site de Carhaix du CHU Brest-Carhaix dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 5 du pacte de refondation des urgences. Ces dynamiques ont permis aux acteurs de mieux travailler ensemble et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées, notamment via le dispositif « allo gériatre » qui a reçu un très bon accueil de la part des libéraux du territoire. En effet, les chiffres montrent qu'il y a une part importante de personnes qui vit seule à domicile et qu'il y a 35,4% de personnes de plus de 60 ans et 15% de personnes de plus de 75 ans sur le territoire du pays COB. Afin de renforcer ces dynamiques locales, le site de Carhaix, en lien avec la filière gériatrique du pays COB, souhaite organiser chaque année un temps fort, à destination des acteurs et/ou de la population du territoire. Ce temps fort permettrait d'aborder des thématiques particulières liées à l'âge, de valoriser les services existants et de favoriser l'interconnaissance. Afin d'expérimenter ce format en 2023, la thématique de la prévention des chutes a été retenue afin de faire écho au Plan national de prévention des chutes 2022 qui a pour objectif de réduire d'ici 2024 de 20% la mortalité par chute chez les personnes âgées de 65 ans et plus.
Description de l'action	Organisation d'un temps fort annuel sur 1 journée en fin d'année à destination des acteurs du territoire et/ou des habitants sur une thématique de prévention du vieillissement et de la personne âgée. Ce temps fort annuel pourra être organisé de manière itinérante les années suivantes (sur les secteurs de Gourin, Rostrenen par exemple), afin de toucher le plus grand nombre de personnes et de s'adapter au territoire. En 2023, la thématique retenue est celle de la prévention des chutes : - Une partie destinée aux professionnels (conférences et ateliers) sur la problématique des chutes, les conséquences, les repérages de la fragilité, etc. - Une partie destinée au grand public (personnes âgées, aidants...) avec des ateliers et mini conférences qui leur seront proposés afin de leur donner des conseils et repères, de connaître leurs droits... Les professionnels de l'habitat et de la domotique seront également présents. Le volet professionnel de ce temps est à destination des :

	professionnels des établissements sanitaires (CH Carhaix, Hôpital du Faouët, hôpital de Guéméné, AHB), des professionnels intervenants au domicile, des EHPAD, SAAD et SSIAD, MAJI, CDAS et Maison du Département, Clic, DAC Appui Santé COB, etc. La thématique de la nutrition/dénutrition pourrait être envisagée au titre de l'année 2024		
Participation citoyenne	Journée destinée en partie aux habitants du territoire (ateliers, forum, accès aux droits, sensibilisation)		
Pilote de l'action	CHU de Brest site de Carhaix Pays COB DAC AS COB	Partenaire(s)	Acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire intervenant autour de la personne âgée Maisons sport santé SOLIHA
Public(s) visé(s)	Public professionnel (surtout ceux intervenants au domicile) Grand public : personnes âgées, les aidants...	Territoire(s) concerné(s)	Pays COB
Calendrier prévisionnel	Fin d'année Pour l'édition 2023 : action prévue le 10 Novembre	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan national Antichute 2022 Mesure 5 Pacte de refondation des urgences
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Entre 10 000€ - 15 000€ pour 2023 (le forum se passera au Glenmor à Carhaix) Pour les années suivantes, budget à définir en fonction du lieu où se déroulera la journée forum et des animations mises en place. <u>Financeurs sollicités</u> Pour 2023 : - ARS (5 000€) - Conférence des financeurs (10 000€ AAP 2023 – en attente de retour) Pour les années suivantes : - ARS - Conférence des financeurs - AAP autres		
Dispositif de suivi/évaluation:	Nbre de professionnels présents (dont services autonomie) Nbre de structures présentes au forum Nbre de personnes présentes Questionnaire de satisfaction		
- Outils			
- Indicateurs de suivi			

ACTION 8 : PRÉVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES ET PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DES RISQUES

Axe 1	Prévention et promotion de la santé – Santé environnementale
Objectif 4	Promouvoir les comportements favorables à la santé et prévenir les maladies
Action 8	Prévenir les conduites addictives et promouvoir la réduction des risques
Contexte	Le Pays COB enregistre des indicateurs particulièrement défavorables en matière d'addiction. Notamment, les indices comparatifs de mortalité liée aux pathologies alcooliques ou liée à la consommation de tabac sont largement supérieures aux moyennes nationales (+72% de taux de mortalité lié aux pathologies alcooliques chez les deux sexes ; +31% de taux de mortalité lié à l'alcool chez les deux sexes)*. Au-delà de la mortalité, les conduites addictives favorisent le développement de plusieurs cancers (poumons, bronches, trachée...) et des maladies cardiovasculaires. De plus de nombreux liens existent entre les conduites addictives et la santé mentale, autre priorité du Contrat Local de Santé du Pays COB. Si des actions ponctuelles ont pu être organisées par le Pays COB ou les différents acteurs de prévention sur le territoire, une meilleure coordination et communication sur ces actions est nécessaire afin de donner plus de visibilité et augmenter la participation de la population. Sources : Inserm CépiDc, Insee, exploitation ORS Bretagne
Description de l'action	- Organisation, participation et coordination de temps forts dans le cadre des campagnes nationales dédiées à la prévention des addictions et notamment lors du Mois sans tabac ou du dry january. Modalités : - Stand de prévention dans les lieux stratégiques du Pays COB (marchés, festival, manifestations culturelles et sportives, centres commerciaux ...). - Permanences lors des grandes campagnes nationales de prévention des addictions.

	- Déploiement du dispositif « escape Game » proposé par l'assurance maladie, à destination des étudiants et des jeunes actifs du territoire. • Amorcer une réflexion avec les acteurs du territoire sur l'opportunité de création d'un collectif dédié à la prévention des addictions en dehors des grandes campagnes nationales tabac et/ou alcool et sur les autres addictions (addictions sans produits, et autres addictions) par exemples sur la création de lieux sans tabac à l'échelle du territoire ou des villes notamment à destination des jeunes en proximité des écoles, médiathèques, stades et mener en réflexion avec les jeunes ; sur l'accès aux csapa en lien avec les questions de mobilité.		
Participation citoyenne	- Information et invitation - Participation aux actions développées		
Pilote de l'action	Pays COB ou partenaires en fonction des actions mises en place.	Partenaire(s)	Service intersectoriel d'addictologie de l'AHB, CSAPA de Carhaix, CAARUD, France Addiction, MSA d'Armorique, Antenne de la ligue contre le cancer de Carhaix, CPAM , CLSM, collectifs présents sur le territoire, DAC ...
Public(s) visé(s)	Grand public + public jeunes et consommateurs	Territoire(s) concerné(s)	Pays COB
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS en ciblant particulièrement les campagnes nationales de prévention des addictions.	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Information et communication – Améliorer la prévention et le dépistage des cancers.
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		

	<u>Financeurs sollicités</u> ARS Réponses à des Appels à projet Autofinancement Leader
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	- création d'un ou plusieurs collectifs - nbr de réunions partenariales, - Nbr d'actions engagées, - Taux de participation et de fréquentation - Questionnaire de satisfaction

ACTION 9.: MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DES CAMPAGNES NATIONALES DE DÉPISTAGE, FACILITER L'ORGANISATION DES ACTIONS ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION, AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER.

Axe 1	Prévention et promotion de la santé – Santé environnementale
Objectif 4	Promouvoir les comportements favorables à la santé et prévenir les maladies
Action 9	MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DES CAMPAGNES NATIONALES DE DÉPISTAGE, FACILITER L'ORGANISATION DES ACTIONS ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION, AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER.
Contexte	Pour la période 2018-2019, le Pays COB enregistre l'un des plus faibles taux de participation aux campagnes de dépistage organisé pour les cancers du sein et les cancers du colon (26,2% de participation pour la campagne de dépistage organisé du côlon rectum). Pour autant, le lien entre dépistage et baisse de la mortalité est établi. Ainsi, pour le cancer du côlon, si 45% de la population cible (hommes et femmes de 50 à 74 ans) se faisait dépister, on réduirait d'au moins 15% la mortalité par cancer colorectal dans la population générale (et 40% pour la population cible). Les freins au dépistage des cancers peuvent être de plusieurs ordres : - Un manque d'information et de sensibilisation : on ne se sent pas forcément concerné, méconnaissance des procédures de dépistage, gêne vis à vis de la localisation des cancers, peur du résultat, ... - Des facteurs d'inégalités : l'éloignement du système de santé pour certaines populations. - En milieu rural : des problématiques de démographie médicale et de mobilité. En ce qui concerne l'offre locale en matière de dépistage des cancers, le territoire COB est composé : - D'un service d'imagerie médicale au CHRU de Brest – site de Carhaix avec : une offre en IRM (IRM mobile partagée avec le CH de Guingamp 2 jours/semaine), Scanner, Cad Eye. - D'un cabinet privé de radiologie situé à Carhaix, avec 5 radiologues agréés. - D'une offre en radiologie conventionnelle à la MSP de Ploërdut (56). Le territoire ne compte aucun radiologue agréé sur ses parties costarmoricaines et l'accès aux services et cabinets de radiologie des agglomérations environnantes (Pontivy, Lorient, Loudéac, Saint-Brieuc, Brest,) peut être limité pour des populations n'ayant pas de moyens de mobilité. Cela est particulièrement le cas sur le territoire COB, composé d'une population vieillissante et/ou précaire qui ne dispose pas toujours des moyens de locomotion adaptés.

	Dans le cadre des campagnes nationales de dépistage, des actions sont menées de concert avec la Ligue contre le cancer, les ADEC, les différentes caisses d'assurance maladie, retraite et mutuelles. Des actions de formation, de sensibilisation, de communication et d'information sont également menées auprès des professionnels de santé de proximité (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers,). Les Cpm contactent également par leur plateforme téléphonique les assurés qui n'ont pas participé aux campagnes de dépistage afin de leur proposer des rendez-vous.		
Description de l'action	-Mobiliser les acteurs du territoire autour des campagnes de dépistage organisé en tenant compte des spécificités du territoire et de la population, en privilégiant la proximité : structures et professionnels du territoire (Ligue contre le cancer, professionnels de santé, structure de formation, IFAS, etc...). - Poursuivre les réflexions engagées avec le laboratoire SPURBO du Département Universitaire de Médecine Générale de l'UBO, sur la poursuite des démarches engagées lors du projet SPICES – Kalon Yac'h sur le dépistage des maladies cardio-vasculaires (réunions publiques, conférences, actions locales, ...) -Favoriser la participation des populations cibles aux campagnes de dépistage organisé en travaillant la communication et les leviers permettant une démarche "d'aller vers", en s'appuyant sur les acteurs locaux et de proximité (Maisons France Service, CCAS, services itinérants, ...) -Engager des réflexions sur l'accès au dépistage et notamment les questions de mobilité avec les acteurs du dépistage et de la mobilité. - Mieux informer les habitants et communiquer sur l'offre existante en matière de dépistage, valoriser les équipements existants (Cad Eye, Scanner, plages de mammographie ...) - Valoriser l'installation de l'IRM fixe au Centre Hospitalier de Carhaix (installation prévue en 2024) comme outil de dépistage et de diagnostic permanent et en proximité, - Poursuivre les réflexions engagées avec l'AUB Santé sur le développement des possibilités de traitement par chimiothérapie à domicile. - travailler avec les acteurs du territoire sur l'amélioration des conditions de vie des personnes atteintes de cancer (soins de support, activités physiques adaptées, etc...).		
Participation citoyenne	- Information - Participation aux différentes campagnes		
Pilote de l'action	Pays COB	Partenaire(s)	CRCDC Bretagne, Laboratoire SPURBO DUMG UBO, MSA d'Armorique CPAM, Ligue contre le cancer, CHU de Carhaix, professionnels de santé libéraux du territoire, DAC,

			PASS, MSP, CPTS, AUB Santé, Centre Hospitaliers
Public(s) visé(s)	Personnes ciblées par les différentes campagnes de dépistage, grand public, professionnels de santé...	Territoire(s) concerné(s)	Pays COB
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS.	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Information et communication, Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics fragiles, améliorer la participation citoyenne en santé sur le territoire.
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	En fonction des actions engagées : relais de communication, outils de communication, intervenants, frais de déplacement,		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	<u>Financeurs sollicités</u>		
	En fonction des actions engagées : AAP, FIR, LEADER, ...		
	- Taux de participation aux campagnes de dépistage organisé.		
	- Évolution du nombre de cancers sur le Pays durant la durée du CLS		

ACTION 10 : AGIR ET INFORMER SUR LES DÉTERMINANTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES - ADAPTATION D'UN SPICES KALON YAC'H 2

Axe 2	Prévention et promotion de la santé et santé environnementale
Objectif 4	Promouvoir les comportements favorables à la santé et prévenir les maladies
Action 10	Agir et informer sur les déterminants socio-environnementaux des maladies cardiovasculaires - Adaptation d'un SPICES Kalon Yac'h 2
Contexte	Les maladies cardiovasculaires (dites MCV, comme l'infarctus du myocarde ou l'accident vasculaire cérébral) représentent la première cause de mortalité dans le monde. Ainsi en France, 400 personnes décèdent chaque jour d'une maladie cardiovasculaire. Le Centre-Ouest Bretagne (COB) n'est pas épargné, il est même l'un des territoires bretons les plus touchés par les maladies cardio-vasculaires. Déployé sur 5 ans, le projet SPICES Kalon Yac'h a été développé sur le territoire COB. Ce projet de prévention des maladies cardiovasculaires a été piloté par une équipe de recherche de la Faculté de médecine de Brest (équipe SPURBO) avec le soutien du Pays COB et des financements européens. L'objectif de ce projet était de déployer une stratégie de prévention des maladies cardiovasculaires adaptée au territoire COB, en s'appuyant sur des ressources autres que médicales et de s'inscrire dans une véritable recherche populationnelle. Le projet SPICES a été mené en plusieurs grandes phases : - Une phase exploratoire de recherche sur les interventions efficaces en matière de prévention cardiovasculaires, entretiens avec les acteurs et élus locaux. - Une phase de dépistage des risques cardiovasculaires auprès de la population en 2019. Plus d'une cinquantaine de lieux de dépistage ont été choisis (associations, tournois de foot, vide-greniers, mairies...). Le dépistage a été réalisé par des étudiants en formation sanitaire, ainsi que les pharmacies et hôpitaux du territoire. - Une phase d'intervention où les personnes dépistées à risque cardiovasculaire modéré se sont vus proposer d'intégrer le projet. Elles ont ainsi pu bénéficier pendant 2 ans d'un suivi et d'un accompagnement réalisé par des internes en médecine. Tous ont bénéficié d'un suivi individuel et la moitié d'entre eux

	ont bénéficié en plus d'un suivi collectif, réalisé par des citoyens accompagnants. En février 2022 une conférence de bilan et de clôture du projet présentant les premiers résultats a eu lieu.		
Description de l'action	1 - Dans le prolongement du projet SPICES: construction d'un programme de prévention des maladies cardiovasculaires en partenariat avec le laboratoire SPURBO, la faculté de médecine de Brest et les professionnels associés. Le programme sera mis en œuvre sur la durée du CLS 2023-2028 afin de développer des actions en continu, notamment des réunions publiques déployées pendant 5 ans avec une couverture rationnelle du COB (22-29-56), en associant les acteurs locaux notamment les professionnels de santé libéraux et les deux Maisons Sport Santé labellisées sur le COB. 2 - Articuler les programmes de prévention des maladies cardiovasculaires portés par les acteurs régionaux et départementaux (Régimes d'Assurances Maladie, Mutualité Française, Mutuelles, Régimes de retraites,) sur le territoire : • favoriser la proximité avec la population, s'inscrire dans une démarche d'aller vers et favoriser la participation de tous les publics même les plus éloignés en mobilisant les acteurs du territoire, • soutenir et accompagner les actions déployées : ateliers et événements ciblés sur les différents facteurs à l'origine ou favorisant les maladies cardiovasculaires (alimentation, sport, tabac, alcool...) aide logistique, communication, relai partenarial...		
Participation citoyenne	- Information et invitation - Consultation - Participation aux actions développées		
Pilote de l'action	Pays COB	Partenaire(s)	Laboratoire SPURBO, ADEC 29, Faculté de médecine de Brest, EPCI, CRCDC, ARS, CPAM, CPTS, MSP du territoire, MSA d'Armorique, la ligue contre le cancer du Finistère, la Mutualité Française, les maisons sport-santé...
Public(s) visé(s)	Grand public et en particulier les	Territoire(s) concerné(s)	

	personnes sujettes à des maladies cardiovasculaires.		Pays COB
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Prévention et traitement des cancers, Activité physique, sport santé, santé mentale, personnes âgées.
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> En fonction des projets mis en œuvre, demande de financements (FIR, AMI, AAP...).		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS, Leader, AAP		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	- Questionnaire de satisfaction - Participation du grand public aux campagnes de dépistage - Évolution du taux de participation aux campagnes de dépistage organisé - Evolution des personnes présentant des indicateurs cardiovasculaires sensibles ou nécessitant un traitement curatif (<i>entrées et sorties et CH</i>)		

ACTION 11 : PROMOUVOIR UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE ET ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE.

Axe 2	Prévention et promotion de la santé et santé environnementale
Objectif 4	Promouvoir les comportements favorables à la santé et prévenir les maladies
Action 11	Promouvoir une activité physique régulière et accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée.
Contexte	La pratique d'activités physiques, faite de façon régulière et adaptée produit de réels bienfaits sur la santé. Ainsi, ces activités permettent d'atténuer la souffrance, d'aider à la convalescence voire de favoriser la guérison et de contribuer à réduire la charge médicamenteuse des patients. Le second plan Sport Santé Bien-être en Bretagne 2018-2022 établit le sport santé "comme un outil pour lutter contre la sédentarité à tous les âges de la vie et dans tous les milieux, que comme thérapeutique non médicamenteuse dans la prévention et le traitement des pathologies chroniques". En effet, les bienfaits des pratiques sportives et/ou activités physiques ont été démontrés dans la prévention et le traitement de nombreuses pathologies chroniques dont la santé mentale. Par ailleurs, la crise sanitaire du Covid a notamment permis de mettre en lumière la nécessité de lutter contre la sédentarité des populations les plus jeunes. En 2022, le Pays COB a accompagné deux acteurs lauréats de l'appel à projet Maisons Sport Santé : la CPTS du Kreiz Breizh et le Centre Social Ula mir Aulne à Châteauneuf du Faou. Le Pays COB peut compter sur un fort réseau d'acteurs associatifs en termes d'activités sportives. Néanmoins, il y a peu de visibilité quant à leurs capacités à proposer du sport bien être ou de l'activité adaptée. Également, peu d'associations sont recensées ou labellisées en la matière. Ainsi sur le Pays COB, une seule activité physique adaptée est recensée sur le site "Bretagne sport santé", contre une cinquantaine sur le Pays de Brest. Enfin, la structuration départementale des acteurs du handisport doit également permettre aux personnes atteintes de handicap de pouvoir pratiquer des activités sportives dans les territoires.
Description de l'action	Accompagner le déploiement des MSS lauréates de l'AAP 2022 :

	-aide, soutien, suivi, relai partenarial et lien avec les autres MSS de Bretagne), lien avec les structures d'exercices coordonnés engagées sur le territoire, dynamique partenariale avec les collectivités (équipements existants, dynamiques locales,...), - valoriser les dynamiques engagées et accompagner d'éventuels porteurs de projet afin de favoriser une couverture du territoire (notamment la partie morbihannaise du COB), • Dans le cadre des dynamiques MSS, recenser l'offre associative (activité physique adaptée, handi-sport, sport bien être) et des possibilités de développement au sein de chaque association. • • Accompagnement des clubs et des associations dans le développement de créneaux d'activités physiques adaptées et vers la labellisation. • Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé et de l'accompagnement social • Développer la pratique de l'activité physique et ou sportive pour tous dans un objectif de prévention (par ex : en santé mentale en lien avec la démarche CLSM COB, action "Toutes en sport" du CDIFF, handisport, démarche ICAPS, ...)		
Participation citoyenne	Information de la population et des usagers. Participation des habitants et usagers aux actions,		
Pilote de l'action	Pays COB, MSS Sport Santé Ulamir Aulne et CPTS Kreiz Breizh	Partenaire(s)	Associations sportives, Office des Sports, Collectivités, Structures scolaires, MSP, CPTS, ligue de sport adapté-handisport, comités départementaux olympiques et sportifs, ARS, FFSA...
Public(s) visé(s)	La population du COB et en particulier la population nécessitant une activité physique adaptée.	Territoire(s) concerné(s)	Pays COB

Calendrier prévisionnel	Lancement au premier semestre 2024.	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Parcours de soins – Accès aux droits et aux soins des publics fragiles
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> En fonction des projets engagés et développés		
	<u>Financeurs sollicités</u> En fonction des projets développés : Programme Leader COB, AAP, FIR		
Dispositif de suivi/évaluation: - Outils - Indicateurs de suivi	- Déploiement des MSS sur le territoire, - Développement des créneaux d'activité physique adaptée - Augmentation du nombre d'associations sportives labellisées « sport santé » ou reconnues auprès de la fédération française de sport adapté.		

ACTION 12: AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Axe 2	Prévention de la santé et santé environnementale
Objectif 4	Promouvoir les comportements favorables à la santé et prévenir les maladies
Action 12	Améliorer la prévention et la prise en charge des violences intrafamiliales
Contexte	En mars 2022, le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en partenariat avec le ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la diversité et à l'Égalité des chances organise un Appel à Manifestation d'Intérêt « Accès aux droits, prévention et lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural Autonomies Economique et insertion des femmes en milieu rural. Cet AMI fait suite à différents constats concernant spécifiquement les inégalités femmes hommes en milieu rural (accès aux droits aux services et aux ressources, précarité de l'emploi, mobilités, revenus, ...). La fédération régionale des CDIFF en Bretagne a souhaité répondre à cet AMI en ciblant le territoire du Centre Ouest Bretagne. - Une première phase du projet a permis d'établir un état des lieux sur le COB des problématiques. Ces éléments ont été présentés aux acteurs du territoire en mars 2022. - La deuxième phase doit permettre d'établir avec les acteurs locaux un diagnostic partagé et un programme d'actions qui pourraient être développées. Cette deuxième phase est menée par la création d'une mission spécifique rattachée au CDIFF des Côtes d'Armor. - L'objectif est d'inscrire le projet dans le tissu local et en partenariat avec les acteurs locaux. Les principaux constats apparus lors de la première phase : Un vaste territoire tri-départemental, celui le plus pauvre de Bretagne (16,7%) avec une faible densité de population qui cumule les problématiques d'éloignement (manque de services, faible mobilité, fracture numérique). S'ajoute des freins supplémentaires pour les femmes, notamment les femmes-mères particulièrement touchées par la précarité économique (emploi à temps partiels et à rémunération plus faible, horaires décalés avec des difficultés de mode de garde). Concernant les violences sexistes et sexuelles les constats sont préoccupants : manque de logements d'urgence, méconnaissance par les acteurs du territoire des violences et des dispositifs d'accompagnements des victimes tels que les permanences juridiques du CIDFF déjà effectives. Les données statistiques manquent mais les acteurs constatent de nombreuses situations de violences et sont démunis. Seules les CIDFF et une structure associative très locale sont présentes sur le territoire concernant ces thématiques. C'est pourquoi le réseau des CIDFF de Bretagne a saisi cette occasion pour proposer une intervention plus adaptée aux besoins des femmes et aux dynamiques locales existantes. Dans le cadre des travaux engagés par le Pays COB en matière de Santé Mentale et plus particulièrement le déploiement du Conseil Local en Santé

	Mentale, la problématique des violences intrafamiliales est régulièrement exprimée par les acteurs du territoire. En lien avec la démarche de la Fédération Régionale des CDIFF, le Pays COB a souhaité inscrire cette thématique au sein de l'axe prévention et promotion de la santé du CLS 2023-2028. Un CPOM régional va être négocié entre l'ARS et les CDIFF pour 2024, les actions des CLS et ce CPOM doivent s'articuler.		
Description de l'action	L'objectif de cette action est d'accompagner la démarche engagée par la fédération régionale des CDIFF : - Soutenir et articuler la démarche CDIFF sur le COB (ex : participation aux instances partenariales, relai,) - Améliorer la connaissance des acteurs sur les thématiques d'égalité/violence/insertion via des formations et/ou des temps de sensibilisation, - Améliorer l'interconnaissance entre acteurs du territoire via des temps d'échanges en s'appuyant sur les dynamiques locales existantes (par ex groupes de travail, collectifs de prévention, etc...) - Valoriser et diffuser l'information sur les actions mises en œuvre, ex : guide des ressources, dispositifs, conférences, ... - Développer des actions de sensibilisation, de prévention, avec les acteurs du territoire, - Faire du lien avec les professionnels de santé du territoire via les MSP, associations et CPTS. - Mieux outiller les élus sur les questions de violences, notamment en lien avec le CLSM COB. - Soutenir des projets et accompagner les recherches de financements. Les circuits de prise en charge des violences intrafamiliales concernant les mineurs (UAPED) et les majeurs ne sont pas identiques, il devra en être tenu compte.		
Participation citoyenne	Information Concertation et co construction avec les acteurs du territoire,		
Pilote de l'action	Réseau des CDIFF de Bretagne (FRCIDFF et CIDFF 22, 56 et 29)- PAYS COB – CLSM	Partenaire(s)	Associations, CCAS, Acteurs Sanitaires, Sociaux, médico-sociaux, acteurs de l'insertion professionnels, acteurs et professionnels de santé (MSP, CPTS, ...), Délégués aux droit des femmes, CECCOB et services de l'Etat, ARS.
Public(s) visé(s)	Professionnels Population victime de violences	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Pays COB
Calendrier prévisionnel	2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	CLSM, Plan d'actions, CPOM régional ARS CDIFF prévu pour 2024
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> En fonction des actions menées		

	<u>Financeurs sollicités</u> En fonction des actions et projets menés : AAP, FIR, programme LEADER, CPOM ARS CDIFF prévu en 2024
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Par exemple : - Nbr de formations organisées, - nbr de réunions partenariales, - Nbr d'actions engagées, - Taux de participation et de fréquentation - Questionnaire de satisfaction - évolution des plaintes et mains courantes pour violences familiales sur le territoire (recueil au greffe du TGI ou gendarmeries du territoires)

AXE 3 : PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

OBJECTIF 5 PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

PROBLÉMATIQUE

La santé mentale est un enjeu important identifié dès les premiers travaux du Pays COB en matière de santé. La prévention de la souffrance psychique et du risque suicidaire est une priorité de la mission prévention et promotion de la santé (anciennement Animation Territoriale de Santé) du Pays COB depuis 2004.

De manière synthétique, on constate :

- Taux de prévalence de prise en charge en ALD pour maladie psychiatrique supérieure aux moyennes régionale et nationale,
- Prévalence de traitements anxiolytiques, antidépresseurs ou hypnotiques supérieure aux moyennes régionale et nationale,
- Taux de mortalité prématurée liée à la consommation d'alcool plus important sur le territoire,

Le Centre Ouest Bretagne est situé sur 6 secteurs psychiatriques et relève de 5 opérateurs en santé mentale, facteur de complexité supplémentaire pour les habitants et les structures du territoire.

La santé mentale a été intégrée au 2ème CLS du Pays COB en 2017 comme un axe à part entière et un avenant Santé Mentale a été signé en 2018 avec 5 fiches actions supplémentaires travaillées en partenariat étroit avec les 2 opérateurs principaux du territoire : l'Association Hospitalière de Bretagne et le Centre Hospitalier des Pays de Morlaix. Ces fiches actions concernaient les thématiques suivantes :

1. Développer l'attractivité médicale en psychiatrie du territoire par la formation
2. Améliorer la réactivité et la prise en charge en proximité et développer les alternatives à l'hospitalisation
3. Consolider le dialogue avec le territoire et développer la coopération avec l'ensemble des acteurs de la santé au sens large (professionnels, usagers, élus, familles,)
4. Améliorer la place des usagers et des familles et les rendre acteurs de leur santé
5. Développer une culture commune en Santé Mentale par la formation

Par ailleurs, le Pays Cob a engagé en 2017 une démarche autour de la création d'un Conseil Local en Santé Mentale qui s'est concrétisé en 2021 par l'engagement du PETR COB dans le portage du CLSM à l'échelle des 5 EPCI qui le composent.

Le CLSM du Pays COB constituera le volet Santé Mentale du CLS. Cet axe thématique ne contient qu'une seule fiche action dédiée au CLSM.

CONSTATS PARTAGÉS

- Problématiques de santé mentale importantes sur le territoire,
- Problèmes d'accès aux soins +++ majorés par le contexte de pénurie de ressources médicales,
- Besoin d'interconnaissance et de partage entre les acteurs des différents secteurs de santé mentale,
- Enjeu de la santé mentale chez les jeunes du territoire émergeant de manière très prégnante du diagnostic
- Enjeux autour de la déstigmatisation des personnes et des compétences psychosociales,
- Besoin de formation et de sensibilisation des élus sur les questions de santé mentale,

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ Permettre l'accès aux soins psychiatriques et continuité de soins
- ▶ Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers
- ▶ Lutter contre la stigmatisation et les discriminations
- ▶ Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs
- ▶ Promouvoir la santé mentale.....

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2

Objectif 7 :. Promouvoir la Santé Mentale et améliorer l'accès aux soins	
Action 13	Mise en œuvre et déploiement du Conseil Local en Santé Mentale COB

ACTION 14 MISE EN ŒUVRE ET DÉPLOIEMENT DU CLSM COB

Axe 3	Santé Mentale
Objectif 5	Promouvoir la Santé Mentale et améliorer l'accès aux soins
Action 13	Mise en œuvre et déploiement du CLSM COB
Contexte	Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées (CCOMS, Centre national de ressources et d'appui aux CLSM).. Un Conseil Local en Santé Mentale vise à améliorer la qualité de vie des personnes qui peuvent connaître au cours de leur vie des problématiques de santé mentale. Il s'agit de : - Permettre l'accès et la continuité des soins, - Promouvoir la santé mentale de manière globale, - Développer des politiques publiques d'inclusion sociale, en rassemblant les élus et les acteurs de la santé mentale, - Travailler sur la déstigmatisation des troubles et maladies mentales afin d'intégrer au mieux les personnes dans la vie de cité et lutter contre l'isolement. Le territoire du Centre Ouest Bretagne est situé sur 6 secteurs de psychiatrie adulte, avec deux opérateurs principaux : Le Centre Hospitalier des Pays de Morlaix sur une majeure partie du COB 29 et les secteurs couverts par l'AHB sur la partie COB 22 et les deux anciens cantons de Gourin et Guémené sur Scorff. Une convention lie aujourd'hui les deux opérateurs afin de mieux prendre en compte les besoins des habitants du territoire. Dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays COB 2017-2022 et plus particulièrement de la fiche action n°18 « structurer la gouvernance et le fonctionnement d'un Conseil Local en Santé Mentale », des travaux ont été engagés par le Pays COB avec les acteurs du territoire en 2017, afin d'initier une dynamique de CLSM sur le COB : Les travaux menés avec les acteurs locaux ont démontré une utilité forte et une attente exigeante sur la création de cet outil. L'ARS Bretagne a mené en 2018-2019 une analyse sur le fonctionnement des CLSM, dans l'objectif de préciser sa politique d'accompagnement et de soutien au CLSM. La crise sanitaire du COVID 19 a eu pour conséquence de décaler la définition de la politique régionale en la matière et c'est fin 2021 que l'ARS Bretagne a acté sa nouvelle politique d'accompagnement des CLSM. En lien avec les perspectives nouvelles de la politique d'accompagnement des CLSM de l'ARS Bretagne (financement de 25 % d'un 0.5 ETP), le Pays COB a souhaité s'engager dans le portage et la mise œuvre du CLSM COB et dans le cadre de cette expérimentation de 2 ans (2023-2024), soutenue financièrement par des fonds européens. L'objectif du Pays COB est d'installer le CLSM dans la durée, ce qui requiert la recherche et l'allocation de financements complémentaires pour les années suivantes. Le recrutement a eu lieu en septembre 2022 et la prise de poste s'est faite en janvier 2023.

Description de l'action	Le Conseil Local en Santé Mentale doit permettre d'apporter des réponses concrètes aux problématiques identifiées sur le COB en matière de santé mentale – accentués par la crise Covid - Structuration de la gouvernance : lancement du CLSM (constitution des instances du CLSM), mobilisation des acteurs, définition des axes de travail du CLSM, constitution des groupes de travail, etc... - Mise en réseau et interconnaissance : donner un cadre structurant et de la lisibilité aux dynamiques santé mentale sur le COB en lien avec les opérateurs en Santé Mentale, le CLS, articulation avec les démarches départementales en santé mentale, lien avec les DAC , - Accompagner les projets et les dynamiques : mise en œuvre des actions, coordination des SIMS, accompagnement de projets, recherche de financements, ...		
Participation citoyenne	- Participation des associations d'usagers et de familles dans les instances du CLSM, - Participations des usagers et citoyens dans les collectifs de préventions, Actions développées pour les habitants du territoire : - Information et communication, accès aux soins et aux droits, - Action de prévention et promotion en santé mentale, déstigmatisation, inclusion sociale et compétences psychosociales.		
Pilote de l'action	Pays COB	Partenaire(s)	Collectivités, ; opérateurs en Santé Mentale, acteurs associatifs, association d'usagers et de familles, professionnels de santé, CCOMS, CCAS et CIAS...
Public(s) visé(s)	Habitants du territoire, Acteurs de la santé au sens large, élus et collectivités.	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Échelle du Pays COB
Calendrier prévisionnel	Réalisation du diagnostic de territoire : janvier à avril 2023 1er COPIL MAI : validation du diagnostic et des axes de travail. AG en septembre 2023. Coordination des SIMS en oct 2023. 2024 : poursuite du déploiement des actions et des groupes de travail, recherche de financements complémentaire. 2025 et suivantes : Stabilisation des financements du CLSM et poursuite des actions engagées.	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	PTSM 22, 29, 56,
Financement/budget	Coût prévisionnel		

	Années 2023-2024 98 000 euros
	Financeurs sollicités : ARS : 25 000 euro pour 0.25 ETP par an Fonds Leader : 53 400 sur 2 ans Pays COB : 19 600 euros par an
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	Suivi : - Constitution des instances de gouvernance, (feuilles d'émargement et comptes-rendus) comité de pilotage et AG, - Organisation des groupes de travail thématiques et collectifs de prévention - Nbr de personnes présentes aux instances, - Nbre actions mises en œuvre - Nombre de participants aux actions - Questionnaire de satisfaction / action

AXE 4 : PARCOURS DE SOINS ET CONCERTATIONS TERRITORIALES - ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DES PUBLICS FRAGILES

PROBLÉMATIQUE

Le territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne est « singulier, tant par ses caractéristiques populationnelles que par sa situation géographique qui en fait un territoire « mosaïque » sur le plan des territoires de références administratives, et multipolarisé ». En effet, le territoire est situé sur plusieurs périmètres administratifs, 3 départements, 4 territoires de santé, 6 territoires de psychiatrie, 2 périmètres de Dispositifs d'Appui à la Coordination, 3 PTSM, 3 Communautés 360°, ...

Cette singularité rend plus complexe la lisibilité de l'organisation des instances de concertation et de coordination sur le territoire ainsi que l'appropriation par les acteurs des ressources existantes. Cela contribue à multiplier les espaces de concertation et d'échanges dans un contexte de ressources, notamment humaines, délicat ; voire insuffisantes par rapport aux besoins de la population et ses caractéristiques en matière de santé.

Concernant l'accès aux soins, certains enjeux ont été particulièrement identifiés lors des diagnostics de santé. Les problématiques en soins palliatifs ont été identifiées depuis le 2ème Contrat Local de Santé et font l'objet d'une attention particulière sur le territoire. Des difficultés d'accès aux droits et aux soins sont identifiées depuis plusieurs années, notamment pour des publics en situation d'isolement ou de précarités (économiques, sociales, de logement, etc...).

Enfin, la faiblesse de l'accès aux soins dentaires constitue un véritable défi en matière de santé publique sur le territoire tant les besoins sont importants et l'offre fragile.

CONSTATS PARTAGÉS

- Territoire mosaïque qui rend plus complexe les parcours de soins et de santé,
- Problématique de lisibilité des dispositifs, organisations différentes,
- Besoins d'interconnaissance entre les acteurs pour fluidifier les parcours,
- Problématiques santé et précarité intriquées,
- Caractéristiques géographiques du territoire (vaste, rural et peu dense),
- Caractéristiques démographiques : population âgée, personnes en situation de précarités plurielles, revenus faibles, problème de mobilité,
- Public de travailleurs européens avec des problématiques d'accès au droits et aux soins,
- Problématiques des ruptures de parcours dans un contexte où l'offre de soins est fragile,
- Besoin de proximité dans les accompagnements en soins palliatifs,
- L'accès aux soins dentaires constitue une problématique de santé majeure

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- ▶ Améliorer les parcours de santé,
- ▶ Améliorer la concertation territoriale sur le territoire et favoriser l'interconnaissance,
- ▶ Faire connaître les dispositifs de coordination existant,
- ▶ Améliorer l'accès aux soins dentaires sur le territoire,
- ▶ Améliorer l'accès aux soins palliatifs sur le territoire, à domicile et en structures hospitalières
- ▶ Améliorer l'accès aux soins dentaires sur le territoire

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 2

Objectif 6 : Améliorer les parcours de santé des habitants	
Action 14	Faire connaître les dispositifs Communauté 360° et articuler les réponses sur le territoire
Action 15	Améliorer la lisibilité et la connaissance des dispositifs de coordination de parcours sur le territoire, participer aux dynamiques locales pour améliorer la prise en compte des particularités du territoire. Améliorer l'accès aux services, travailler sur la mobilité et l'offre de transport.
Objectif 7 : Améliorer l'accès aux droits et aux soins	
Action 16	Améliorer la prise en charge en soins palliatifs sur le territoire
Action 17	Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarités
Action 18	Améliorer l'accès aux soins dentaires par l'extension du Service Hospitalo Universitaire en Odontologie (SHUO).

OBJECTIF 6 : AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ DES HABITANTS

PROBLÉMATIQUE

Les démarches de concertation territoriales permettent de réunir les acteurs locaux autour de problématiques communes pour favoriser la coopération et améliorer les parcours de santé des habitants. L'implication des acteurs locaux et la prise en compte des spécificités territoriales sont essentielles pour développer des réponses adaptées en proximité aux besoins des publics fragiles sur le territoire du Centre Ouest Bretagne. Différents espaces de concertation territoriale sont en œuvre sur le territoire (AS COB, CLSM, Commission Santé, Conférences sociales, ...).

Les communautés 360 ° ont pour objectif de "d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants". Les missions confiées à la communauté 360 viennent compléter la « Réponse Accompagnée Pour Tous » en fédérant les acteurs du droit commun afin d'agencer des solutions concrètes inclusives en proximité du lieu de vie des personnes en situation de handicap ». Elle apporte une réponse territorialisée et inclusive. Elle a pour objectif de fédérer les acteurs locaux au sein d'un bassin de vie afin d'organiser des réponses individualisées aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, dans le parcours de vie de la personne (accès aux droits, logement, loisirs, services, etc...). Dans ce contexte, le lien avec les acteurs du territoire, notamment les EPCI, est un élément important qui peut être conforté.

La question de la mobilité est un enjeu majeur en Centre Ouest Bretagne. Les caractéristiques rurales du Pays (territoire multipolarisé, habitat diffus) rendent très complexe (et extrêmement coûteuse) l'organisation de transports collectifs classiques. La voiture reste un moyen de transport incontournable qui pose des difficultés pour les personnes sans permis ou sans voiture, ou qui ne peuvent plus conduire (personnes âgées, en situation de handicap, personnes malades, ...

Bien que très limitées, des alternatives à la voiture en solo existent, elles sont peu connues. Ces alternatives sont des services de mobilité portés par les collectivités compétentes : Région Bretagne et les 5 EPCI du COB

CONSTATS PARTAGÉS

- Problématique de lisibilité des dispositifs, organisations différentes,
- Besoins d'interconnaissance entre les acteurs pour fluidifier les parcours,
- Problématiques santé et précarité intriquées,
- Caractéristiques géographiques du territoire (vaste, rural et peu dense),
- Caractéristiques démographiques : population âgée, personnes en situation de précarités plurielles, revenus faibles, problème de mobilité

- Problématiques des ruptures de parcours dans un contexte où l'offre de soins est fragile,

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Améliorer l'interconnaissance et faciliter les parcours de santé,
- ▶ Développer la concertation territoriale, faciliter la coopération entre professionnels, dispositifs, structures, et les professionnels hors du soin,
- ▶ Favoriser les dynamiques collectives et les projets communs
- ▶ Améliorer l'accès aux droits et aux soins,
- ▶ Améliorer les solutions de mobilité sur le territoire

ACTION 14. FAIRE CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS « COMMUNAUTÉ 360° » SUR LE TERRITOIRE ET ARTICULER LES RÉPONSES SUR LE TERRITOIRE.

Axe 4	Parcours de soins et concertations territoriales – Accès aux droits et aux soins des publics fragiles
Objectif 6	Améliorer les parcours en santé des habitants
Action 14	Faire connaître les dispositifs Communauté 360° et articuler les réponses sur le territoire
Contexte	Objectifs de la communauté 360°² -Mieux informer et orienter les personnes en situation de handicap ; -Une information à 360° : droit commun (emploi, logement, sport, santé, mobilité...) et acteurs spécialisés -Une organisation départementale avec des relais locaux; Le Pays du Centre Ouest Bretagne est concerné par plusieurs dispositifs 360, déployés aux échelles départementales. <u>Concernant les Côtes d'Armor :</u> Le pilotage est porté par handicap 22 en lien avec la MDPH, le Département et l'ARS DD22. Une réunion a eu lieu à l'attention des collectivités locales des Côtes d'Armor le 30/11/2022 afin de présenter le dispositif, son fonctionnement et le lien qui peut être faire avec les territoires. <u>Concernant le Finistère :</u> Le pilotage de la Communauté 360° a été confié à ARAMIS (Groupement d'Associations pour la Réflexion, l'Action, le Mouvement et l'Initiative Sociale et Solida'cité, un Groupement d'Economie Sociale, composé de La Sauvegarde de l'Enfance, Kan Ar Mor, Les Genets d'Or et la Fondation Massé Trevidy. L'association Don Bosco est porteuse de la mission 1 « Informer et orienter les personnes en situation de handicap » sur le Centre Finistère et le territoire de Morlaix. Sur le Morbihan : -Pilotage départemental ARS, Département 56 et MDA. Le volet clinique est assuré par les DAC et les PCPE, portés par l'EMISEM (Equipe Mobile d'Interventions Spécialisées en Morbihan). Le travail sur le volet territorial s'engage avec les DAC et les PCPE (rencontre territoriales, répertoires des ressources, ...). Le Pays COB étant sur 3 départements, la communication autour du déploiement de ces dispositifs et la lisibilité à l'échelle locale peut paraître assez complexe pour les acteurs, notamment les acteurs hors champ spécialisé et de la santé.
Description de l'action	Dans le cadre de cette fiche action, et en partenariat avec les dispositifs d'Appui à la Coordination, il s'agit de : -Faciliter la communication auprès des partenaires et des acteurs du territoire sur l'existence des dispositifs 360 sur le Pays COB : relai de communication, information auprès des collectivités locales, mairies, EPCI, associations, ...

² Présentation du 30/11/2022, « Communauté 360°/EPCI et AMF- MDPH, Handicap22, ARS et Département des Côtes d'Armor.

	-Faciliter le travail en réseau et le partenariat entre les acteurs des bassins de vie et les pilotes des Communautés 360, faciliter l'interconnaissance entre professionnels du domaine spécialisé et professionnels du droits commun (notamment pour ce qui concerne la vie quotidienne, l'accès à la culture, aux loisirs, au logement, etc...) en proximité. Ces objectifs pourront prendre la forme de : -Mobilisation d'acteurs de santé et médico-sociaux par des EPCI sur le volet territorial des Communautés 360° (services publics locaux, offre culturelle, etc...) afin de proposer des réponses de proximité proportionnées et efficaces. Organisation de temps de rencontre entre les acteurs concernés par les communautés 360 et les acteurs du territoire (hors champs de la santé), élus, services locaux, collectivités, associations, ... -Relais d'information au sein des collectivités (par ex presse, bulletins communaux, mairies, ... En partenariat avec la mission Culture du Pays COB et la Commission Culture du Conseil de Développement, organiser un temps d'interconnaissance entre les acteurs du handicap et les acteurs culturels du territoire pour faciliter la connaissance des ressources sur le territoire et améliorer l'accès aux offres culturelles pour les personnes. -Accompagnement de projets notamment dans le cadre du programme Leader 2023-2028.		
Participation citoyenne	- Information et communication, relais d'information, - Concertation et participation des acteurs concernés et des usagers. -		
Pilote de l'action	Pays COB, Conseil de Développement ou partenaires en fonction des actions développées.	Partenaire(s)	Communauté 360 et PCPE couvrant le territoire COB, Dispositif d'appui à la coordination, acteurs des secteurs suivants : social, sanitaire, médico-social, acteurs locaux, EPCI,
Public(s) visé(s)	Grand public, élus, acteurs du territoire (médical, social, médico-social...).	Territoire(s) concerné(s)	Pays COB
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation: - Outils - Indicateurs de suivi	- nombre de sollicitations auprès des communautés 360° - nombre de concertations réalisées par ou pour chaque EPCI - Nombre de personne présente aux instances - Feuilles d'émargement		

	- taux de résolutions des concertations : partielles ou complètes
--	---

ACTION 15 . AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET LA CONNAISSANCE DES DISPOSITIFS DE COORDINATION DE PARCOURS SUR LE TERRITOIRE, PARTICIPER AUX DYNAMIQUES LOCALES POUR AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES, TRAVAILLER SUR LA MOBILITÉ ET L'OFFRE DE TRANSPORT.

Axe 5	Parcours de soins et concertations territoriales - Accès aux droits et aux soins des publics fragiles
Objectif 6	Améliorer les parcours en santé des habitants
Action 15	Améliorer la lisibilité et la connaissance des dispositifs de coordination de parcours sur le territoire, participer aux dynamiques locales pour améliorer la prise en compte des particularités du territoire. Améliorer l'accès aux services, travailler sur la mobilité et l'offre de transport.
Contexte	Le territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne est « singulier, tant par ses caractéristiques populationnelles que par sa situation géographique qui en fait un territoire « mosaïque » sur le plan des territoires de références administratives, et multipolarisé » En effet, le territoire est situé sur plusieurs périmètres administratifs, 3 départements, 4 territoires de santé, 5 territoires de psychiatrie, 2 périmètres de Dispositifs d'Appui à la Coordination, 3 PTSM, 3 Communautés 360°, ... Cette singularité rend plus complexe la lisibilité de l'organisation des instances de concertation et de coordination sur le territoire ainsi que l'appropriation par les acteurs des ressources existantes. Cela contribue à multiplier les espaces de concertation et d'échanges dans un contexte de ressources, notamment humaines, tendu. En 2019, le Pays a été lauréat d'un AMI porté par l'ADEME dans le cadre du plan d'action France Mobilités porté par le Ministère de la Transition Écologique. Outre une mission d'animation à l'échelle du Pays pour améliorer la connaissance des solutions de mobilités sur le territoire, différentes études ont été menées afin d'améliorer les solutions de mobilités existantes. Si ce travail n'a pas permis de créer des lignes de covoiturage (flux trop diffus et trajets trop variés), il a permis l'adhésion des 5 EPCI à la plateforme publique de covoiturage OuestGo et à la promotion du covoiturage auprès des habitants. Le travail mené avec les EPCI et le Conseil Régional a également abouti au renforcement des lignes de car régionales existantes, permettant les liaisons trans-départementales (intensification et horaires). Les démarches mobilités doivent se poursuivre avec la Région Bretagne, les EPCI du COB et le Pays.
Description de l'action	– Poursuivre le partenariat étroit avec le DAC Appui Santé COB afin de : ○ Contribuer à l'échange d'information sur les politiques menées, les projets engagés, les actions développer, ○ Contribuer à alimenter le diagnostic territorial de santé : offre de soins, difficultés, remontée des acteurs, ruptures de parcours, lien avec les élus (communes et EPCI), actualités, ...

	○ Faire connaître aux acteurs de santé du territoire les ressources existantes en matière de parcours de santé afin d'améliorer l'accompagnement des personnes, favoriser l'interconnaissance, faciliter les collaborations professionnelles, ○ Ce partenariat technique pourrait prendre la forme d'une convention précisant les modalités de travail collectif ○ Poursuivre les travaux menés avec les professionnels libéraux (CPTS, MSP) pour mieux faire connaître l'offre en coordination de parcours de santé, ○ Inciter la structurations des Services Autonomies à Domicile (mutualisation des SAAD et SSIAD) afin de renforcer l'offre d'accompagnement médico-sociale à domicile et la coordination de 1^{er} recours du parcours de soins, - Poursuivre la démarche de participation citoyenne engagée avec la Commission Santé du Conseil de Développement : ○ Espace d'information et de concertation des acteurs de santé (au sens large) du territoire, ○ Faciliter le décloisonnement entre acteurs du territoire en matière de santé, : par exemple : présentation des dispositifs existants, présentation des nouveaux services sur le territoire... ○ En matière de mobilité, en lien avec la mission mobilité du Pays COB, il s'agit de Mieux faire connaître les solutions existantes (par exemple, la diffusion du guide mobilité réalisé par le Pays COB) : transport à la demande, lignes régulières, promotion du covoiturage solidaire, services de la plateforme de mobilité ○ Suivre et accompagner les initiatives engagées par les collectivités du Pays COB en matière de mobilité, notamment en lien avec le Contrat d'Objectif Territorial porté par le Pays en partenariat avec les 5 EPCI, (cf fiche action « Intégrer les problématiques de santé dans les documents d'aménagement et de développement du territoire (Scot, Contrat d'Objectif Territorial, documents d'urbanisme, programme Leader »...) ○ Poursuivre les échanges et le partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre du Pacte de Cohérence Régionale et territoriale qui doit être signé entre la Région Bretagne et le Pays COB, ○ Études et diagnostics de déplacements et mobilités douces (schéma de déplacements, schéma vélo, ...) -Réfléchir à la mise en oeuvre du dispositif MARSOINS (unité mobile de prévention pour tous proposant des actions gratuites de prévention et de dépistages individuels au sein des structures associatives, du champ social et médico-social) par une étude qui pourrait être menée en 2025 sur le périmètre du dispositif, sa faisabilité ; en vue, le cas échéant, d'une opérationnalité en 2026.		
Participation citoyenne	Information, Concertation Participation		
Pilote de l'action	Pôle Santé du Pays (CLS + CLSM, COB)- DAC ASCOB,, EPCI, Conseil de Développement du Pays COB (	Partenaire(s)	Conseils départementaux, Assurance maladie,MSA d'Armorique Conseil régional, acteurs sanitaires,

	dont Commission Santé), mission mobilité du Pays COB,		sociaux, médico-sociaux, représentants d'usagers, élus, acteurs locaux, Services à domicile,
Public(s) visé(s)	Population du Pays COB	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Ensemble du territoire
Calendrier prévisionnel	2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Conseil Local en Santé Mentale,
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> En fonction des actions menées : communication, édition de documents, études, diagnostics, ...		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS, Conseil Régional, Fondations,		
Dispositif de suivi/évaluation: - Outils - Indicateurs de suivi	- formaliser le diagnostic territorial de santé (rapport activité DAC) - évolution des personnes sans réponses d'accompagnement ou partiellement adaptées - nombre de Service Autonomie à Domicile structurés durant la durée du CLS - nbr d'actions menées par le Conseil de Développement, - Taux de participation et de fréquentation des actions menées par le Conseil de Développement - Questionnaire de satisfaction menées par le Conseil de Développement		

OBJECTIF 7: AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

PROBLÉMATIQUE

Le Pays du Centre Ouest Bretagne connaît un certain nombre d'indicateurs socio-économiques défavorables (cf diagnostic territorial de santé) :

- Une part importante de personnes âgées et très âgées, dont la moitié vit seule (15% de plus de 75 ans,)
- Des taux de pauvreté parmi les plus élevés en Région Bretagne : sur les 6 EPCI bretons ayant les taux de pauvreté les plus élevés, on retrouve les 5 EPCI du COB. La communauté de communes des Monts d'Arrée a un taux de pauvreté dépassant les 20%.
- Des revenus moyens parmi les plus faibles de Bretagne.
- Une part plus importante de travailleurs en contrats précaires,
- Une part plus importante de CSP ouvriers, employés et agriculteurs par rapport aux données à l'échelle régionale.

Les freins à l'accès aux droits et aux soins :

- L'éloignement des services publics et /ou la dématérialisation des services publics, (regroupement des services dans les centres urbains, absence/ manque de permanences locales, pb de maîtrise des outils numériques, ...)
- La mobilité : pour les personnes âgées, en situation de précarité, sans permis ou sans voiture,
- L'isolement et l'absence d'aidants en proximité,
- La complexité des démarches administratives/ défiance vis-à-vis des administrations, et des actions « descendantes » ou institutionnelles,
- Absence de service en proximité,

Concernant les soins palliatifs :

La prise en charge en soins palliatifs sur le territoire du Centre Ouest Bretagne était déjà une problématique identifiée dans le CLS 2017-2022.

De manière synthétique les constats étaient les suivants :

- L'éloignement du territoire par rapport aux Unités de Soins Palliatifs est problématique pour les personnes et leurs familles
- Des besoins de formation au sein des établissements médico-sociaux,
- Besoins d'articulation entre les acteurs, HAD, libéraux, domicile, établissements, hôpitaux, ...
- nécessité de consolider l'offre au CH de Carhaix et de créer une prise en charge à domicile

Concernant l'offre en soins dentaires :

En 2017, le Pays Centre Ouest Bretagne comptait 28 Chirurgiens-dentistes libéraux (35 sur l'ancien périmètre du Pays COB) en activité, ils ne sont plus que 21 au 31/12/2022. La Communauté de

communes du Kreiz Breizh ainsi que Monts d'Arrée Communauté ne comptent plus qu'un seul praticien.

Outre les problématiques de santé importantes qui sont majorées et/ou associées aux problèmes bucco-dentaires (problèmes cardio-vasculaires, nutrition-alimentation...), l'état dentaire peut avoir des conséquences très importantes sur l'estime de soi, l'intégration sociale et professionnelle. Cette dimension de « marqueur social » rend l'inégalité d'accès aux soins dentaires sur le territoire encore plus injustement vécue.

CONSTATS PARTAGÉS

- ▶ Besoins d'interconnaissance entre les acteurs pour fluidifier les parcours,
- ▶ Problématiques santé et précarité intriquées,
- ▶ Caractéristiques géographique du territoire (vaste, rural et peu dense),
- ▶ Caractéristiques démographiques : population âgée, personnes en situation de précarités plurielles, revenus faibles, problème de mobilité
- ▶ Problématiques des ruptures de parcours dans un contexte où l'offre de soins est fragile

OBJECTIFS À ATTEINDRE

- ▶ Améliorer l'accès aux soins dentaires,
- ▶ Améliorer la formation des futurs chirurgiens-dentistes sur le territoire
- ▶ Améliorer l'accès aux soins palliatifs,
- ▶ Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité

.....

ACTION 16. AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE EN SOINS PALLIATIFS SUR LE TERRITOIRE

Axe 4	Parcours de soins et concertations territoriales - Accès aux droits et aux soins
Objectif 6	Améliorer l'accès aux droits et aux soins
Action 16	AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE EN SOINS PALLIATIFS SUR LE TERRITOIRE
Contexte	La prise en charge en soins palliatifs sur le territoire du Centre Ouest Bretagne était déjà une problématique identifiée dans le CLS 2017-2022. 2 sites accueillent des Lits Identifiés en Soins Palliatifs sur le territoire du COB : -6 LISP sur le site CHU de Carhaix, au sein de service de neuro gériatrie, -6 LISP sur le site de l'hôpital Alfred Brard à Guémené sur Scorff, hôpital de proximité intégré au Centre Hospitalier du Centre Bretagne. Plusieurs temps de travail avaient été organisés par le Pays COB en partenariat avec le CHU de Brest-site de Carhaix en 2017, sous l'autorité du Docteur Samuel Duhamel, chef de service de médecine gériatrique et responsable médical de la filière gériatrique et de la filière palliative de Carhaix ; et avec les acteurs concernés (HAD, EHPAD, Services à Domicile). De manière synthétique les constats étaient les suivants : - Les LISP de Carhaix : initialement les LISP accueillaient des personnes âgées en fin de vie, cependant des personnes plus jeunes (notamment en lien avec service d'oncologie) et leur entourage sont aujourd'hui accueillies dans le service de neuro-gériatrie et dans le cadre des soins palliatifs. - Besoin identifié par les acteurs d'une Unité de Soins Palliatifs pour prendre en charge les personnes certes âgées en lien avec les besoins des EHPAD du territoire (en lien avec la Mesure 5 du pacte de refondation des urgences) mais aussi plus jeunes en lien avec les demandes des services d'oncologie, les services d'HAD et la médecine de ville. L'éloignement du territoire par rapport aux Unités de Soins Palliatifs est problématique pour les personnes et leurs familles (l'USP la plus proche est située à Guingamp à 50 minutes de Carhaix, Douarnenez à 1 h 05 minutes, Guillevic à 1 h 10, Brest à 1 h 05 (Clinique Pasteur). L'éloignement géographique est donc une réalité vis-à-vis d'une offre manquante pouvant répondre à la fois à des profils plus jeunes de patients ainsi que des patients âgés afin de développer l'offre de soins palliatifs et définir des parcours de soins gradués et de proximité - Des besoins de formation au sein des établissements médico-sociaux, - Besoins d'articulation entre les acteurs, HAD, libéraux, domicile, établissements, hôpitaux, ... Une étude a été menée par la CARESP en 2018 et a proposée plusieurs préconisations dont la création d'une Équipe Mobile en Soins Palliatifs. Cependant au regard des moyens accordés et face aux besoins exprimés par les acteurs locaux, cette EMSP n'a pas été déployée. Dans le cadre des travaux pour le 3ème Contrat Local de Santé du Pays COB 2023-2028, la problématique de l'offre en soins palliatifs en proximité

	s'est reposée tant les besoins sont importants et croissants, notamment à travers le projet de création d'une USP porté par le CHU de Brest – site de Carhaix. Une réunion a eu lieu le 13 avril 2023 avec Madame Élise Noguera, DG ARS Bzh et une délégation du Pays Centre Ouest Bretagne afin de reprendre les éléments de ce projet. Il a été convenu de travailler sur un projet territorial en soins palliatif, prenant en compte les enjeux de la filière palliative sur le territoire notamment « <i>la promotion de la culture du soin palliatif, son accompagnement au plus près des personnes en proximité, l'accueil de qualité en service hospitalier</i> »³		
Description de l'action	Dans le cadre d'un AMI lancé par l'ARS dédié aux soins palliatifs sur le territoire du COB il s'agit d' : -Améliorer la coordination des acteurs (sanitaires, médico-sociaux etc) tant offreurs en soins palliatifs que demandeurs, afin d'offrir une organisation graduée et pertinente en soins palliatifs sur le territoire Centre Ouest Bretagne. La coordination devra s'effectuer aussi avec les autres filières, notamment gériatriques. -Améliorer et renforcer les prises en charge à domicile en soins palliatifs pour les habitants du territoire Centre Ouest Bretagne, au travers d'une équipe mobile de soins palliatifs sur ce territoire du pays COB; -Améliorer et renforcer les prises en charge hospitalières en proximité pour les habitants du territoire Centre Ouest Bretagne ; L'ambition globale de ce projet territorial sera de définir un parcours de soins gradué et de proximité en développant l'offre de soins palliatifs, en renforçant la coordination avec la médecine de ville et en garantissant l'accès à l'expertise pour les acteurs du domicile. Ce projet partenarial sera porté par les acteurs hospitaliers du territoire (CHU de Brest-Carhaix, HAD), les DAC, en associant les acteurs du domicile et les établissements médico-sociaux dans une logique de filière.		
Participation citoyenne	Information		
Pilote de l'action	CHU de Brest-AUB Santé-ASCOB (DAC), Pays COB	Partenaire(s)	Services à Domicile, EHPAD, Hôpitaux de proximité,
Public(s) visé(s)	Habitants du territoire, patients nécessitant des soins palliatifs et leurs familles	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Échelle du COB
Calendrier prévisionnel	2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	Coût prévisionnel		

³ CR du 13/04/2023

	<u>Financeurs sollicités</u> ARS
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	-Activité de l'EMSP -couverture territoriale, Formation des professionnels du territoire, - Evolution des sollicitations de prises en charge à l'hôpital et en HAD / an - nombre de personnes de prises en charge à l'hôpital et en HAD / an - enquête de satisfaction conduite par le Pays COB

ACTION 17 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉS

Axe 4	Parcours de soins et concertations territoriales - Accès aux droits et aux soins
Objectif 6	Améliorer l'accès aux droits et aux soins
Action 17	Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarités
Contexte	Les problématiques d'accès aux droits et aux soins pour les publics en situation de précarités sont particulièrement importantes sur le territoire. Organisation des services départementaux en matière sociale sur le territoire : - Le territoire du COB 29 est inclus dans la Direction Territoriale de l'action sociale des Pays de Morlaix et du COB. Le Centre Départemental d'Action Sociale est basé à Carhaix avec une antenne à Châteauneuf du Faou. - Sur le territoire du COB 22, la Maison du Département (MdD de Guingamp-Paimpol-Rostrenen) rassemble les services territorialisés du département (Petite enfance, action sociale, CLIC) - Sur le Morbihan, les services sont organisés dans les Centres Médico-Sociaux (CMS) répartis sur le territoire : Gourin, Le Faouët et une antenne à Guéméné sur Scorff. Les EPCI du territoire ont également mis en place des Maisons France Services qui permettent aux habitants d'accéder à un certain nombre de démarches et de services publics, avec une approche itinérante afin d'aller vers les personnes et de couvrir le territoire. La fondation Massé Trévidy a développé un service « COB Mobile » pour les personnes en difficultés sociales et d'insertion orientées par le SIAO dans le cadre des Mesures AGIR (Accompagnement Global Individualisé et Renforcé). Les deux principaux opérateurs en santé Mentale du territoire (Association Hospitalière de Bretagne et le Centre Hospitalier des Pays de Morlaix) ont par ailleurs développé des Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité sur leur territoires d'intervention. Le site hospitalier de Carhaix porte le CLIC Centre Finistère et dispose d'un service social/Permanence d'Accès aux Soins de Santé, renforcé par l'ARS en 2021 sur du temps médical mais qui est resté vacant jusqu'à présent. Cette vacance ne permet pas d'accompagner les personnes éloignées du soin et du système de santé. Le PRAPS 2017-2022 est en cours de révision dans le cadre des travaux du prochain PRS. Le PRAPS 2023-2027 est en cours d'écriture
Description de l'action	

	En lien avec le PRAPS 2027-2023, et en partenariat avec les départements l'objectif est de développer une approche territoriale tri départementale sur la question de l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de précarité (travail conjoint avec les 3 DD ARS 22,29 et 56) pour : - Étudier les possibilités de développement des dispositifs d'accompagnement des publics éloignés du soin notamment une réflexion autour de la création d'un « point santé ainsi que des dispositifs mobiles « d'aller vers » les publics en situation de précarités (sociales, économiques), - Engager un travail avec le CHU de Brest site de Carhaix pour étudier les possibilités de renforcer le dispositif PASS sur Carhaix (recherche de temps médical, renfort infirmier, dispositif mobile ou itinérant, ...) - Engager une réflexion autour de la création d'un « point santé » en s'inspirant de ce qui a pu être fait sur le département des Côtes d'Armor. - Développer l'interconnaissance entre les dispositifs de coordination et les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, acteurs de l'insertion professionnelles, ...)		
Participation citoyenne	Information,		
Pilote de l'action	Pays COB – ARS	Partenaire(s)	Services Départementaux, DAC, CHU de Brest site de Carhaix, MSA d'Armorique, acteurs de santé, Fondation Massé Trévidy associations, Acteurs de la formation, l'emploi et de l'insertion,
Public(s) visé(s)	Publics en situation de précarité sociale et/ou économique,	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Pays COB
Calendrier prévisionnel		Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		
Dispositif de suivi/évaluation: - Outils - Indicateurs de suivi	- nombre de personnes qualifiées en situation de précarité identifiée ou déclarée comme sollicitant un accès aux soins (aide humaine ou soins) / EPCI - origine des orientations de situations		

	- nombre de concertations réalisées pour les personnes en situation de précarité - nombre de solutions aboutis pour les personnes en situation de précarité (en considérant le libre choix du consentement de l'orientation) par EPCI - questionnaire de satisfaction auprès des personnes considérées en situation de précarité

ACTION 18. : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DENTAIRES PAR LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE EN ODONTOLOGIE

Axe 4	Parcours de soins et concertations territoriales - Accès aux droits et aux soins
Objectif 7	Améliorer l'accès aux droits et aux soins
Action 18	Améliorer l'accès aux soins dentaires par l'extension du Service Hospitalo Universitaire en Odontologie (SHUO).
Contexte	<i>Ce projet est inscrit dans le CLS 2017-2022. Il est partiellement réalisé (cf.fiche action 13, CLS 2017-2022, page 64).</i> En 2017, le Pays Centre Ouest Bretagne comptait 28 Chirurgiens-dentistes libéraux (35 sur l'ancien périmètre du Pays COB) en activité, ils ne sont plus que 21 au 31/12/2022. La Communauté de communes du Kreiz Breizh ainsi que Monts d'Arrée Communauté ne comptent plus qu'un seul praticien. Par comparaison, le territoire du Pays de Brest comptait en 2022 254 Chirurgiens-dentistes libéraux soit 6 CD pour 10 000 habitants contre 2.6 au Pays COB, et 5.6 en Région Bretagne. Ce même taux de 6 CD pour 10 000 habitants appliqué au Pays COB signifierait un gain de 29 dentistes ! Le Pays COB connaît les taux de pauvreté parmi les plus élevés en région Bretagne : les 5 EPCI du territoire figurent dans les 6 EPCI ayant les taux de pauvreté les + élevés Historique du projet : Depuis 2014, le Pays est alerté par les chirurgiens-dentistes libéraux du territoire sur les difficultés d'accès aux soins dentaires de la population en raison du manque de praticiens. Dès lors, un groupe de travail est organisé par le Pays COB avec une quinzaine de dentistes libéraux permettant de faire un état des lieux et d'envisager des actions possibles. Ce groupe de travail a permis de distinguer 2 priorités : développer une offre en soins dentaires sur le site hospitalier de Carhaix pour renforcer l'offre (notamment la prise en charge des publics à besoins spécifiques), ainsi qu'un travail de partenariat à engager avec la faculté d'odontologie de Brest pour attirer de jeunes praticiens. Les réflexions sont alors partagées avec le CHRU de Brest-Carhaix et les premiers échanges ont lieu avec le Doyen de la Faculté d'odontologie de Brest. « <i>Ce projet trouve écho auprès de la faculté d'Odontologie de Brest et pourrait s'inscrire dans le cadre du développement de terrains de stages pour les étudiants hospitaliers.</i> <i>L'augmentation constante depuis 15 ans du numérus clausus annuel en odontologie (19 en 2006, plus de 30 en 2016) risque d'avoir à terme une conséquence sur la qualité de la formation des étudiants. Le capacitaire d'accueil commence à saturer, il convient d'anticiper l'avenir proche.</i> <i>Aussi la perspective de nouveaux sites d'accueil pour les étudiants hospitaliers pourrait être une réponse</i>"⁴. Ce projet innovant permettait de répondre à différents enjeux :

⁴ CLS COB 2017-2022-fiche action « Projet d'Antenne de soins dentaires - CHRU de Brest site de Carhaix » p.64.

- La formation des futurs chirurgiens-dentistes sur le territoire,
- L'amélioration de la qualité de la formation des internes en odontologie,
- La territorialisation de la faculté d'odontologie (déploiement en bretagne intérieur, projet précurseur en 2014)
- Le développement d'une offre complémentaire et indispensable en soins dentaires pour la population (notamment les personnes fragiles, précaires, âgées, et peu mobiles).
- La découverte du territoire pour les futurs dentistes, de l'exercice et de la population centre-bretonne constitue un levier d'installation efficace pour les 6 eme années en odontologie.

Le projet a été travaillé en partenariat entre 2017 et 2020 avec la faculté d'odontologie de Brest et le CHRU de Brest-Carhaix, sur un dimensionnement de 4 à 6 fauteuils dentaires. Cette configuration permettait de dédier un fauteuil dentaire pour les urgences/soins non programmés ainsi qu'une prise en charge des publics à besoins spécifiques en particulier.

En 2020, le dimensionnement de 4 à 6 fauteuils est jugé trop important au regard des ressources à mobiliser et des contraintes spatiales de l'hôpital.

2 fauteuils sont installés, à compter du 06 décembre 2021, dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans, accompagnée par l'ARS à hauteur de 113.000 €/an.

Dans le cadre du 3ème CLS, le Pays COB demande de porter à 4 voire 6 fauteuils dentaires, comme convenu dans le CLS 2017-2022.

Une réunion a eu lieu le 13 avril 2023 avec Madame Élise Noguera, DG ARS Bzh et une délégation du Pays Centre Ouest Bretagne afin de reprendre les éléments de ce projet. Il a été convenu de :

- Mener une « évaluation de l'activité des fauteuils existants, nombre et types d'actes (avec appui de la CPAM) ainsi que les dépenses associées afin d'évaluer la possibilité d'accompagner l'installation éventuelle d'autres fauteuils qui pourraient aussi faire l'objet d'un accompagnement financier complémentaire des collectivités.

Le calendrier du CLS est de 5 ans permettant une progressivité de 2 à 4, voire 6 fauteuils (si objectif et finançable) ».

- D'organiser une réunion de travail avec le CHRU pour partager les éléments de bilan avant l'été de « manière à pouvoir ensuite envisager les scénarii possibles pour tendre vers l'objectif au regard des différents paramètres que sont les coûts de fonctionnement, les contraintes immobilières et les disponibilités des ressources en praticiens pour former les étudiants ».

PARTIE Bilan CHU Brest – Carhaix – (réunion du 12/06/2023)

Le SHUO a ouvert en novembre 2021 (18 mois d'activité)

Sur 18 mois d'activité on compte :

- 300 patients par mois, 17 patients/jour en moyenne
- 130 000 euros de déficit/ an, (avec l'amortissement)

Profils des patients :

	- Population hospitalisée et EHPAD, personnes âgées, précaires, personnes avec des difficultés de déplacement (beaucoup des personnes soignées n'ont pas de voiture, - Des personnes qui n'ont pas eu de soins dentaires depuis plusieurs années Il est à noter que les retours des internes sont très positifs sur la qualité de la formation réalisée à Carhaix.		
Description de l'action	Suite à la réunion du 12/06/2023, entre le CHRU, la Faculté d'Odontologie de Brest, le Pays COB et l'ARS : - Évaluation de l'activité des fauteuils existants : - o Nombre et types d'actes (avec appui de la CPAM), dépenses associées, profils des usagers, rayonnement territorial du service, ... - o Étude médico-économique pour passer de 2 à 4 voire 6 fauteuils dentaires. Il est à noter, que le taux d'encadrement est le même pour 6 fauteuils que pour 2. - Envisager les scénarii possibles pour tendre vers l'objectif de 4 à 6 fauteuils dentaires comme inscrit au CLS 2017-2022, - o Recherche de locaux disponibles : ▪ Le scénario privilégié le 12/06 est celui du regroupement des fauteuils dentaires dans les locaux occupés par le CMP du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix situé au 14 rue du docteur Menguy à Carhaix. Ces locaux seront libérés au dernier trimestre 2024. ▪ Il est convenu que le CHRU de Brest Carhaix prenne contact avec le CHPM sur la question de ces locaux, afin d'envisager une reconversion (proximité du CMP avec l'hôpital, surfaces disponibles, possibilités d'adaptation, accessibilité, coûts, ▪ D'autres locaux seraient recherchés dans le cas où ces locaux ne conviendraient pas. - o Organisation d'une visite des locaux ciblés avec les partenaires : CHU Brest-Carhaix, Faculté d'Odontologie, CHPM, ARS, Pays COB, - o Des financements complémentaires devront être recherchés du côté des collectivités territoriales.		
Participation citoyenne	Information,		
Pilote de l'action	CHRU Brest-Carhaix, Pays COB, Faculté d'Odontologie,	Partenaire(s)	ARS, CHPM, Conseil Régional, Conseil Départementaux
Public(s) visé(s)	Population du Pays COB, publics fragiles, précaires et peu mobiles.	Territoire(s) concerné(s) Pays COB	Ensemble du territoire

Calendrier prévisionnel	Visite des locaux CHPM : septembre/octobre 2023 Études médico-économiques : avant fin de l'année 2023	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> - Au vu des études coûts d'investissement et de fonctionnement		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS, Conseil Régional, Conseils Départementaux, Fondations,		
Dispositif de suivi/évaluation :	- Extension du SHUO pour atteindre un total de 4 à 6 fauteuils dentaires - file active du SHUO, - demande de rdv, - retours des internes en odontologie,		
- Outils			
- Indicateurs de suivi			

AXE 5 : INFORMATION, COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIF 8 : AMÉLIORER L'INFORMATION EN SANTÉ ET LA PARTICIPATION CITOYENNE. OBJECTIF

PROBLÉMATIQUE

L'information et la communication en santé jouent un rôle crucial dans la promotion de la santé, la prévention des maladies, la prise de décisions éclairées et la participation active des individus à leur propre bien-être.

En lien avec les caractéristiques du territoire du Centre Ouest Bretagne (éloignement des centres urbains, territoire rural, mosaïque, populations fragiles ou précaires, etc...), il est important de pouvoir travailler sur l'information et la communication en proximité avec les acteurs locaux. Cela permet de tenir compte des réalités locales, de renforcer la confiance et la légitimité des professionnels, de faciliter l'accessibilité et la diffusion efficace des informations, ainsi que de favoriser la participation et l'engagement actif des habitants. Cette notion de proximité est importante pour l'appropriation et l'adhésion des habitants aux recommandations en matière de santé.

La participation citoyenne en santé est un concept qui encourage les individus, les organisations de la société civile à s'impliquer activement dans les décisions et les actions liées à la santé. Elle vise à garantir que les besoins des citoyens sont pris en compte dans les politiques, les programmes et les services de santé.

La participation citoyenne en santé nécessite une collaboration entre les différents acteurs, tels que les citoyens, les professionnels de santé, les responsables politiques, les organisations de la société civile et les organismes de santé. Cette approche est notamment au cœur de la Commission Santé du Conseil de Développement du Pays COB, créée en 2011 par le regroupement de groupes de travail préexistants dédiés à la santé.

CONSTATS PARTAGÉS

- Campagnes de communications nombreuses en matière de santé,
- Manque de lien avec l'échelon local, le territoire et les offres existantes,
- Messages « anxiogènes » parfois contradictoires,
- Défiance de certaines personnes envers les messages de prévention et campagnes nationales (accentuée par la crise sanitaire Covid), pratiques de santé « alternatives » et risque de rupture de soins,
- Besoin de proximité dans les messages relayés,
- Besoin de valoriser les acteurs du territoire,
- Participation en santé qui doit se développer notamment pour aller vers les publics les plus éloignés du soin.

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- Améliorer l'information et la communication en santé sur le territoire
- Améliorer la participation citoyenne en santé,
- Améliorer l'adhésion des habitants aux recommandations en santé, aux campagnes nationales et messages de prévention,

- Valoriser les acteurs du territoire

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE L'AXE 5

Objectif 8 : Améliorer l'information en santé et la participation citoyenne.	
Action 19	Mieux informer les habitants sur les questions de santé
Action 20	Améliorer la participation citoyenne en santé sur le territoire

Action 19	Mieux informer les habitants sur les questions de santé
Action 20	Améliorer la participation citoyenne en santé sur le territoire

ACTION 19. : MIEUX INFORMER LES HABITANTS SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ

Axe 5	Informations et communications – Participation citoyenne
Objectif 8	Améliorer l'information en santé et la participation citoyenne.
Action 19	Mieux informer les habitants du territoire sur les questions de santé
Contexte	Dans le cadre des précédents diagnostics territoriaux de santé menés par le Pays COB, un besoin d'espaces d'information en proximité sur les questions de santé a été identifié par les acteurs. En 2019, la signature du Contrat de réciprocité Ville-Campagne avec la ville de Brest permet au Pays COB d'engager un partenariat pour diffuser en direct 4 conférences des "lundis de la santé" par an au cinéma de Carhaix. Depuis 2021, à l'initiative des différentes chargées de missions CLS des Côtes d'Armor, des conférences grand public sur des sujets de santé sont organisées sur le département 22 avec un cadre commun en matière d'outil de communication : les rdv de la santé en Côtes d'Armor. Par ailleurs, le Pays COB s'est doté d'un nouveau site internet, permettant de mieux diffuser et communiquer sur les actions développées sur le territoire, et notamment en matière de santé. Le Pays COB dispose également d'autres canaux de diffusion d'informations : Facebook, LinkedIn... La mission santé existant depuis près de 20 ans sur le territoire, un maillage important a été tissé avec les partenaires du territoire et constitue un outil de communication et d'information important.
Description de l'action	- Renouvellement et/ou adaptation des lundis de la santé en fonction de la fréquentation et de la participation aux conférences de l'année 2023. L'expérimentation des Lundis de la Santé diffusés en direct au cinéma de Carhaix devra faire l'objet d'un bilan en 2023 afin d'envisager les modalités d'une poursuite éventuelle de l'action. Certaines pistes sont notamment en réflexion : - o Organiser les conférences des Lundis de la Santé en itinérance sur le territoire (dans les cinémas : Huelgoat, Rostrenen, Gourin,) - o Promouvoir la santé environnementale auprès des professionnels de santé et développer les articulations avec d'autres acteurs conférence à Carhaix en directe et retransmise à Brest sur un thème en lien avec les problématique et les acteurs du territoire. - Mise en œuvre de deux conférences grand-public chaque année sur la partie costarmoricaine du Pays COB, dans les cadres des rendez-vous de la santé en Côtes-d'Armor. Une articulation avec les différents CLS du département sera nécessaire pour ne pas

	proposer les mêmes thématiques de conférence en simultanée. Les thématiques seront choisies en fonction des priorités définies dans le CLS. - D'autres espaces d'informations pourraient être développés (conférences, actions partenariales, ateliers...) dans une logique de proximité et d'équité du territoire, en travaillant sur la constitution d'un comité de programmation ouvert aux citoyens habitant le territoire. - Utilisation des canaux et outils de communication dans la pratique quotidienne afin de relayer les actions locales ainsi que les campagnes nationales dans le domaine de la santé. - Organiser chaque année un temps d'échanges avec les acteurs de santé (bilan des actions menées, ateliers thématiques, point d'étape du CLS, ...). - Transmissions des appels à projets et autres candidatures aux partenaires,		
Participation citoyenne	Niveau de participation : - information et communication des habitants et des acteurs en santé, - participation des citoyens via la Commission Santé, le Conseil de développement du Pays COB et/ou la constitution de comités de programmation citoyens (proposition de thèmes, format, lieu, ...)		
Pilote de l'action	Pays COB Ville de Brest,	Partenaire(s)	Autres CLS des Côtes-d'Armor, ville de Brest, professionnels de santé, MSA d'Armorique, associations, professionnels retenus en fonction des thématiques, cinéma de Carhaix...
Public(s) visé(s)	Grand public Professionnels	Territoire(s) concerné(s)	Pays COB

Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Axe prévention et promotion de la santé – Santé environnementale
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Rendez-vous de la santé en Côtes d'Armor : 1200/1500 euros par an. Lundis de la santé : 4490 euros par an.		
	<u>Financeurs sollicités</u> ARS : montant LEADER : montant Autofinancement : montant		
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	- Nbr d'actions engagées, - Taux de participation et de fréquentation pour les actions récurrentes - Questionnaire de satisfaction		

ACTION 20 : AMÉLIORER LA PARTICIPATION CITOYENNE EN SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

Axe 5	Informations et communications – Participation citoyenne
Objectif 8	Améliorer l'information en santé et la participation citoyenne.
Action 20	Améliorer la participation citoyenne en santé sur le territoire
Contexte	Les conseils de développement, composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes. Institués par la loi Voynet en 1999, ils sont créés à l'échelle des territoires de projets – de manière obligatoire dans les PETR et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants*. En 2014 et 2015, Les lois MAPTAM et NOTRE ont conforté l'existence des conseils de développement, en les inscrivant dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1). Le Pays COB en tant que PETR dispose d'un Conseil de Développement depuis 1999. Le Codev COB est une instance de démocratie participative, constituée de membres bénévoles actifs issus de la société civile. Organisé en groupes de travail et/ou commission, le Codev s'est donné pour mission de : - Mobiliser, décloisonner et fédérer (durablement) en son sein les acteurs locaux - Faciliter les échanges, les débats publics et participatifs, le brassage des idées et des points de vue, vecteurs de développement et d'innovation - Participer au processus de décision - Contribuer à la construction d'une citoyenneté renouvelée en favorisant l'implication de la population dans sa diversité (jeunes, actifs...) - Former ses membres et informer plus largement la société - Se faire l'écho des évolutions sociétales et relayer les besoins et les propositions des citoyens Au sein du Conseil de Développement, la Commission Santé, créée en 2011 rassemble des acteurs de la santé du territoire au sens large : professionnels libéraux ou hospitaliers, du médico-social et du social, élus, représentants des syndicats, citoyens engagés, associations, représentants des usagers,... Elle se réunit 3 à 4 fois par an et permet d'évoquer les actions menées dans le cadre du CLS, les problématiques de santé. La commission permet aussi de valoriser les projets mis en place par les acteurs et les nouvelles initiatives. Enfin, c'est aussi un relais pour la diffusion d'informations (AAP, actualités, etc.)

	D'autres instances favorisant la participation citoyenne se sont également développées à différentes échelles du territoire à l'instar des espaces de vie sociale.		
Description de l'action	L'objet de l'action a pour but de s'appuyer sur les instances locales existantes afin de développer la participation citoyenne en matière de santé. - Développer la participation citoyenne dans les différents projets menés (conférences, projets de santé, ETP, communication, comité citoyens, expérimentations, ...). - Travailler avec le Codev COB sur le développement des outils spécifiques de participation citoyenne (expression des besoins et échanges avec la population, convention citoyenne locale...). - Engager un travail partenarial entre les Commissions Culture et santé du Codev (santé et culture, santé mentale, accès aux services culturels, etc...)		
Participation citoyenne	L'objectif de la fiche action est d'améliorer la participation citoyenne, plus particulièrement en matière de santé en s'appuyant sur les instances existante et notamment le Conseil de Développement du Pays COB.		
Pilote de l'action	Conseil de développement du Pays COB- Pôle Santé du Pays COB.	Partenaire(s)	les différentes commissions, associations d'usagers, Espaces de vie sociale, MSA d'Armorique,
Public(s) visé(s)	Grand public, Professionnels de la santé, du sanitaire, du social ...	Territoire(s) concerné(s)	Pays COB
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS.	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement/budget	<u>Coût prévisionnel</u> Le Conseil de développement du Pays est soutenu dans son fonctionnement par la Région Bretagne et le Pays COB.		

	Sur certaines missions particulières (notamment la jeunesse) le Codev COB est également financé par le Conseil Départemental du Finistère.
	<u>Financeurs sollicités</u> Région Bretagne CD 29 Pays COB
Dispositif de suivi/évaluation : - Outils - Indicateurs de suivi	- Nbr d'actions engagées, - Taux de participation et de fréquentation pour les actions récurrentes - Questionnaire de satisfaction